

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISANT
Tous les VENDREDIS

Le Clairon

PUBLIÉ PAR
L'Imprimerie Yamaska
INCORPORÉE

LA SESSION A QUEBEC

Québec 1 mars.—Le député de St-Hyacinthe a eu cette semaine beaucoup d'occupations. Il a été une des figures les plus en vedette parmi les députés.

Il a fait une lutte ardue pour tâcher de protéger l'intérêt du peuple dans les deux bills les plus importants de la session.

Un, est un bill privé permettant à la Compagnie Beauharnois Light, Heat & Power de construire un canal de quatre mille pieds de large dans le but de détourner une partie des eaux du St-Laurent pour fins de production d'électricité.

Monsieur Pouchard a produit un plan préparé par les ingénieurs du Gouvernement Fédéral démontrant que la Province de Québec est propriétaire de trois pouvoirs d'eau qui peuvent être développés pour produire au-delà de 2,000,000 de chevaux-vapeurs électriques. Ces pouvoirs d'eau peuvent être développés à conditions que les eaux du St-Laurent ne soient pas détournées de leur lit naturel. Le rapport des ingénieurs établit que c'est dans le lit du St-Laurent que ces pouvoirs d'eau peuvent être développés le plus économiquement. Monsieur Bouchard croit que le moment est venu pour la Province de conserver ses pouvoirs d'eau de manière à avoir un moyen de contrôler les prix de l'électricité dans la Province. Ces prix sont exorbitants et de beaucoup plus élevés que dans la province d'Ontario; si la Province ne peut pas trouver un remède par une Commission ou une réglementation quelconque de protéger les consommateurs, elle pourra développer elle-même des pouvoirs d'eau comme le fait la province voisine, et vendre dans toutes les municipalités le courant au prix coûtant. Mais pour cela il faut pas que la province se départisse de tous ses pouvoirs d'eau. Or, il est clair qu'en permettant à la Beauharnois Company de prendre l'eau du St-Laurent la province cède tout simplement des pouvoirs d'eau qui lui appartiennent.

Le comité néanmoins a voté le bill par une forte majorité.

Monsieur Bouchard a alors présenté un amendement pour garantir que la nouvelle compagnie ne vendra pas aux consommateurs de la province de Québec, son courant plus cher qu'il n'est vendu dans la province d'Ontario. Cet amendement a aussi été battu sur division.

Sur la Loi des Accidents du Travail, Monsieur Bouchard a présenté les points de vue ouvrier et patronal qui réclament l'assurance collective. Il a fait un discours énergique dont le résumé a été reproduit par tous les grands journaux du pays. Monsieur Bouchard a parlé durant deux heures et demie et son discours a fait une forte impression sur la Chambre.

Les amendements de la charte de la Cité de St-Hyacinthe ont été adoptés sans amendements par le Conseil Législatif. Il ne reste plus que la concurrence de la Chambre pour certaines corrections à la forme faite par le Conseil Législatif et la sanction du Lieutenant-Gouverneur pour que ces amendements deviennent loi.

Monsieur Bouchard présentera sous peu son bill préliminaire sur l'abolition des rentes seigneuriales, et il fera aussi dans quelques jours un débat sur les prix de l'électricité dans notre province.

Une délégation importante des ouvriers de Saint-Hyacinthe est venue cette semaine à Québec pour accompagner la grande délégation ouvrière réclamant l'assurance collective. Elle était composée de MM. Albani Blanchard, président du comité central du Syndicat Ouvrier; Conrad Quintal, vice-président; Napoléon Tétréault, trésorier; de MM. J. A. Baillargeon, président des menuisiers; Albert Mongeau, secrétaire; Georges Lapière, trésorier. Cette délégation représentait environ 1600 ouvriers de notre ville.

Monsieur Bouchard a donné un dîner au café du Parlement à cette délégation; Madame Bouchard et Mademoiselle Cécile Bouchard assistaient à ce dîner.

Pierre Paul.

NOTRE DEPUTE ET LES GRANDES COMPAGNIES ELECTRIQUES

L'amendement que M. Bouchard a annoncé la semaine dernière au sujet du bill de la "Beauharnois Light, Heat and Power Company" a créé évidemment une certaine commotion dans les milieux intéressés à maintenir notre système actuel d'exploitation de forces hydro-électriques. Nous avons publié le texte de cet amendement dans notre lettre de Québec de la semaine dernière et il a aussi été mis devant le public par un certain nombre de nos grands journaux.

L'Action Catholique a publié vendredi dernier dans sa page éditoriale un article assez intéressant sur cet amendement.

En voici la teneur avec les titres et sous-titres qui l'accompagnent:

EN PASSANT

I.—La "Beauharnois Light, Heat and Power Company".

"Une compagnie, la Beauharnois Light Heat and Power, demande à la Législature, en ce moment, addition à sa charte de pouvoirs considérables.

Elle voudrait permission de construire un canal, d'un endroit du lac Saint-François à un autre du lac St-Louis, afin de harnacher les rapides de Melocheville, lesquels peuvent fournir, dit-on, 2,000,000 de forces.

On aperçoit que l'affaire n'est pas banale. Dès qu'il fut question de bill, un quotidien, l'ÉVENEMENT, lança le cri Sifton & Co!

Le nom de Sifton n'est pas très en honneur dans le Québec. Il en dépend du père Sifton, fondateur de la dynastie, qui fut l'adversaire acharné des minorités françaises de l'Ouest.

Mais les fils brassent les millions comme Sir Herbert Holt de la

Banque Royale ou d'autres grands capitalistes des trusts, et rien de plus.

II.—Que les loups se dévorent entre eux!

Mordu d'un chien ou mordu d'une chienne, comme on dit dans le peuple, croqué par M. Holt ou par M. Sifton, le mal et l'ennui ne diffèrent pas.

Si l'ÉVENEMENT a de bonnes raisons pour désirer n'être avalé que de la Shawinigan et de M. Holt, tous ceux qui s'inquiètent des trusts ne seraient pas fâchés que les loups se dévorent un peu entre eux.

Or, les intérêts de la Shawinigan, de notre trust de l'électricité du Québec,—que défend l'ÉVENEMENT, journal d'affaires,—de toute évidence, s'opposent au libre jeu des intérêts du groupe Sifton.

Si nous ne nous trompons, cela produira cette concurrence opportune qui empêche, suivant l'économie libérale, la tyrannie du consommateur par les gros producteurs.

La Législature trouve occasion, en l'aventure, de corriger les mauvais effets d'un trust qu'elle n'a pas bridé jusqu'ici; et qu'elle ne pourra brider demain, si elle le laisse croître davantage.

La Législature bougera-t-elle?

III.—L'amendement de M. Bouchard.

M. Bouchard de Saint-Hyacinthe a l'intention,—du moins on le disait mercredi,—de présenter au bill de la Beauharnois Light and Heat and Power, lorsqu'il reviendra au comité des bills privés, l'amendement que voici:

"La Compagnie, ni aucune corporation achetant du courant provenant des usines de ladite Compagnie ne pourront vendre dans la province de Québec aucun pouvoir pour fins d'éclairage ou de forces motrices électriques à un prix plus élevé que celui qui sera demandé au moment de la vente pour de l'énergie électrique avec mêmes facteurs de charge par la Commission Hydro-Électrique d'Ontario ou par les municipalités de ladite province achetant leur courant de ladite commission en tenant compte de la distance du lieu de la livraison au consommateur de l'usine-mère de la Compagnie."

M. Bouchard a l'intelligence de la situation.

Il lance au flanc du trust une flèche barbelée, s'il maintient sa motion.

Et les consommateurs québécois d'énergie électrique, comme tous ceux qui s'intéressent à notre économie, d'ailleurs, lui en devront être reconnaissants.

IV.—Une observation à M. Bouchard.

Il y a une observation à soumettre à M. Bouchard, cependant. Son amendement couvre-t-il le cas où la Beauharnois, pour laver l'hypothèque qu'il lui inflige en faveur du consommateur de Québec, passerait ses intérêts, de manière ou d'autre, par vente ou amalgame, à Sir Herbert Holt, ou quelqu'un des membres du trust actuel? Autrement, on nous aura tôt rattrapés."

Ferdinand Bélanger.

Pour répondre à l'Action Catholique sur sa dernière observation nous devons dire que l'amendement Bouchard nous paraît mettre le public à l'abri de l'éventualité qu'il signale.

En effet en lisant l'amendement nous constatons que la prohibition de vendre à un prix plus élevé que dans la province d'Ontario s'applique non seulement à la Beauharnois Light, Heat and Power Company mais à toute corporation achetant du courant de cette compagnie. M. Bouchard a mis cette stipulation précisément pour prévoir les cas où la compagnie aurait vendu son pouvoir par une compagnie qui n'aurait été qu'un trompe-l'oeil.

Maintenant si la compagnie se vend à une autre la seconde est censée entrer dans les obligations de la première mais M. Bouchard pourrait facilement en modifiant quelque peu la forme de son amendement, rendre la loi bien claire à ce sujet.

C'est ce qu'il fera sans doute.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

CES NOUVEAUX PROJETS DE LOI

Sur la fin de la semaine dernière le gouvernement a déposé son nouveau projet de loi sur la compensation des accidents du travail.

La législation proposée comprend cette année deux lois distinctes: l'une concernant les droits des accidentés et les obligations des patrons, l'autre créant la Commission spéciale chargée d'administrer la première et lui donnant des pouvoirs à cette fin.

Ces deux lois forment un tout qui doit constituer notre nouvelle législation sur la compensation des accidents du travail. Cette nouvelle législation est-elle ce qu'elle devrait être à ce moment de notre développement social et économique? Nous ne le croyons pas. A notre avis elle laisse notre province en arrière de presque toutes nos provinces du Canada et de plusieurs états américains, tant sous le rapport de la protection qu'elle offre à nos ouvriers que sous le rapport des charges qu'elle impose à notre industrie.

Elle constitue, il est vrai, un progrès marqué sur la loi de 1909 actuellement en vigueur mais elle est très loin de remplir les exigences d'une saine législation ouvrière et patronale.

L'homme averti comprendra à la lecture de ces deux projets qu'un expert en assurance de réparation des accidents du travail y a mis la main dans le but de rendre aussi léger que possible le risque des assureurs sans beaucoup se soucier de l'ouvrier et de l'employeur moyen ou petit qui ne voudra ou ne pourra pas porter son propre risque.

Depuis deux ans la loi de 1926 a garanti à nos ouvriers des avantages qui, bien qu'ils fussent moins considérables que ceux de la province d'Ontario, avaient été acceptés comme satisfaisants pour le temps actuel par les travailleurs de Québec. Le nouveau projet de loi sera une déception complète pour nos travailleurs parce que par l'artifice de l'expert-assureur décrétant des maximums d'indemnités ici et là on a diminué les avantages garantis par l'ancienne loi d'une telle façon

que ceux qui restent sont à peine équivalents à cinquante pour cent de ceux qui existent dans la province voisine. Ces retranchements ont été faits dans le but évident de permettre aux compagnies d'assurances de diminuer proportionnellement les taux exorbitants qu'elles devaient exiger des employeurs si la loi de 1926 était venue en force. Il est regrettable que pour maintenir un inutile système d'assurance commerciale on veuille ainsi sacrifier l'intérêt de l'ouvrier.

—o—

Une bonne législation ouvrière doit rencontrer entre autres les desiderata suivants:

Premièrement, elle doit assurer à l'accidenté et à sa famille des avantages financiers le mettant ainsi que ses dépendants à l'abri de la misère de manière à diminuer le nombre de ceux qui viennent à la charge de la société par suite des accidents du travail.

Deuxièmement, l'employeur ne doit pas être appelé à payer plus que ce qui va à l'accidenté et à sa famille, sauf le minimum strictement nécessaire de frais pour l'administration de la loi.

Troisièmement, elle doit assurer, dans tous les cas, aux ayant-droit les indemnités prévues par la loi.

Quatrièmement, elle doit donner à tous les employeurs, grands ou petits, les mêmes facilités de se prémunir contre les risques établis par la loi.

Cinquièmement, elle ne doit pas mettre les travailleurs chargés de famille dans une position d'infériorité pour obtenir du travail.

Sixièmement, elle ne doit pas faciliter le marchandage entre les assureurs et les accidentés ou leurs représentants.

La législation projetée remplit-elle ces conditions? A notre sens elle est loin de réaliser ces exigences.

I

La nouvelle loi ne donne pas justice à l'accidenté, ni à ses dépendants, ni à la société sous le rapport des indemnités.

Il est admis que dans la Province de Québec les salaires sont généralement moins élevés que dans la province d'Ontario. Il ne doit pas s'ensuire nécessairement que l'ouvrier de notre province qui subit déjà ce désavantage doit, lorsqu'il est atteint par le malheur, avoir un pourcentage moindre que son camarade d'Ontario. Si ses gages sont moindres qu'on lui laisse au moins un pourcentage égal pour ses indemnités.

Dans le cas d'incapacité totale permanente dans la province d'Ontario l'accidenté a droit à une rente de 66 2-3% de son salaire pendant toute sa vie. Notre nouvelle législation donne 66 2-3% de rente à l'accidenté mais elle limite le paiement de rentes additionnées à une somme de \$10,000.00. En d'autres termes quand l'accidenté de Québec a reçu un total de rentes de \$10,000.00 il perd son droit à la rente alors que l'accidenté d'Ontario continue à la recevoir jusqu'à sa mort. On a calculé que sous la loi de 1926 l'ouvrier pouvait recevoir jusqu'à concurrence de \$30,000.00; la limite étant maintenant placée à \$10,000.00 il n'est pas osé de dire, qu'en moyenne, l'ouvrier perd par la nouvelle loi au moins cinquante pour cent de ce que lui garantissait la loi de 1926.

Il en est de même pour l'incapacité partielle permanente. Dans la province-sœur l'ouvrier accidenté dans le cas d'incapacité partielle permanente reçoit une rente viagère de 66 2-3% de la différence du salaire. Dans notre province il ne recevra 66 2-3% de son salaire annuel que pendant une période de temps déterminée à raison de quatre semaines pour chaque un pour cent d'incapacité. La nouvelle loi place ici deux limites: une de temps établie par une cédule contenue dans la loi et l'autre de montant et ce montant maximum est fixé à \$5,000.00 de rentes additionnées, d'où infériorité notoire pour l'ouvrier de notre province.

Dans le cas de mort de l'accidenté, dans la province d'Ontario, la veuve reçoit, sa vie durant, \$40.00 par mois et au cas de son remariage elle reçoit une allocation finale de 24 mois de rentes. Dans la province de Québec la veuve n'a droit qu'à 30% du salaire de l'accidenté ce salaire comportant un maximum de \$1,560.00 et, au cas de remariage, elle ne retire ici que douze mois de rentes. Dans l'Ontario les enfants, sans limite du nombre, reçoivent \$10.00 par mois; dans Québec ils n'ont droit qu'à 10% chacun du salaire annuel de l'accidenté, si la mère vit, et leur nombre est limité à trois. Si les enfants sont orphelins de père et de mère ils ne peuvent recevoir plus que 60% du salaire, toujours limité à \$1,560.00, quel que soit leur nombre. Et dans tous les cas de mort de l'accidenté les rentes cessent lorsque l'assureur a payé un montant de \$6,000.00 de rentes additionnées.

C'est dire que si les enfants sont en bas âge vers leur dixième année ils retombent à la charité publique ou privée, ce qui ne peut arriver dans la province d'Ontario.

Il est clair, par l'étude des principales clauses concernant les indemnités que la nouvelle loi donne à peine cinquante pour cent de ce que reçoit l'ouvrier dans la province d'Ontario et infiniment moins que ce qui lui était promis par la loi de 1926. C'est l'ouvrier qui paie le plus chèrement pour maintenir l'assurance commercialisée contre les accidents.

II

L'employeur continuera à payer 75% de plus que ce que recevra l'ouvrier.

Depuis la dernière session les assurances ont réaffirmé que les taux qu'elles avaient établis en 1927 étaient les plus bas qu'elles pouvaient consentir pour payer les indemnités garanties à l'accidenté par la loi. Or, il a été prouvé à la satisfaction de tous que ces taux exorbitants étaient de 300% plus élevés que ceux chargés par la Commission d'Ontario qui cependant paie des indemnités aux accidentés plus élevées que celles portées à notre loi de 1926. Les taux que les compagnies offriront sous la nouvelle loi ne sont pas connus mais il est certain qu'ils seront encore plus élevés que ceux d'Ontario qui paie aux ouvriers des indemnités de 100%, en moyenne, plus élevées que celles portées dans notre nouvelle loi. Il est aussi prouvé que ce que l'on est convenu d'appeler l'assurance collective ne comporte pas plus que 5% de frais d'administration; pourquoi ne pas faire bénéficier les employeurs de ce système? Pourquoi les forcer à accepter une méthode qui leur coûte-

Suite en page cinq

NOUVELLE HEBDOMADAIRE

LE DINDON

CONTE

Par Florian-Parmentier.

Il y avait, chaque samedi, à V... un marché qui se tenait sur la grand'place. Les paysannes y venaient, des environs, avec leur hotte, retenue aux épaules par des bretelles de sangle. Des garçons de ferme, tirant des charrettes à bras, y amenaient la volaille dans de grands paniers à claire-voie. Les camelots et les marchands ambulants, vieux routiers des foires de l'arrondissement, y venaient aussi avec leur attirail. Les commerçants du lieu y dressaient leurs tentes à des endroits qui leur étaient réservés. Et tout cela formait un ensemble des plus pittoresques, avec des étalages à même le pavé, des tables montées sur deux tréteaux, des tas de légumes empilés sur une bâche, des rectangles de toutes couleurs, des toiles tendues entre quatre piquets, et, au milieu de cette confusion, des bonnes femmes assises ça et là comme des matrones, ou des types remuants, hâbleurs, maigres, nerveux, qui interpellaient les acheteurs, discutaient, servaient, criaient leur marchandise, ou faisaient des boniments pour essayer d'accrocher l'attention.

Dans les allées, la foule se déplaçait, s'entre-croisant, s'attroupant par places, clairsemées ici et refluant par là, comme si elle obéissait en aveugle aux poussées du hasard.

Jouant des coudes, un petit homme au teint basané, un filet au bras, se dirigeait avec assurance dans cette foule indécise. Il regardait tout de son oeil perçant, ne disait jamais rien, s'arrêtait souvent, semblait réfléchir; puis, impassible, sourd aux sollicitations, il reprenait son chemin pour, un peu plus loin, examiner de nouveau quelque étalage.

Quand il avait fait ainsi le tour du marché, son choix, en définitive, était fait.

—Combien votre poulet? disait-il en s'approchant d'une table.

—Quatre francs... Tenez! pour ne pas marchander, trois francs cinquante!

A cette époque, on pouvait avoir, à ce prix-là un beau poulet, un vrai poulet de grain.

—Trois francs cinquante! s'écriait notre homme. C'est pour rire, hein? Vous voyez bien qu'il a les yeux vitreux.

—Vous en avez de bonnes! Je le tue à l'instant.

—Eh bien, en le tuant, vous lui avez crevé l'amer. Il est tout vert, votre poulet.

—Tout vert! Voilà ce que c'est que de regarder le soleil. Laissez-le, mon brave, s'il ne vous plaît pas. Il y en a d'autres.

—Oui, mais je ne suis qu'un ouvrier; je n'ai pas les moyens. Je voudrais celui-là à moitié prix, parce qu'il est gâté.

—Dites donc, vous! N'en dégoutez pas les autres. On vous les portera, si vous voulez, les poulets de grain à moitié prix!

—Je disais ça, c'était pour vous en débarrasser. Je m'y connais, peut-être. De la volaille, j'en ai vendu pendant vingt ans. Enfin, au revoir!

—Allons! pour vous, ce sera trois francs et cinq sous. C'est la plus belle bête du marché! Faut dire ce qui est.

—Je la prends à trois francs... Et vous savez, tout ça, ce n'est pas de la bonne graisse. Vous le voyez comme moi: c'est du suif. Chez les mauvaises bêtes, c'est ce qui arrive.

—Voyons, monsieur, si vous avez été dans la volaille, ne déprimez pas la marchandise. Entre confrères, ça ne se fait pas. Em-

portez-le, votre poulet, et dites-moi franchement que vous faites une affaire.

Le poulet payé et mis dans le filet, le petit homme, froidement répondait en s'en allant:

—Ah! ça, je vous l'accorde. Je ne fais pas une mauvaise affaire. Vous ne voudriez tout de même pas, camarade!

Un peu plus loin, il s'arrêtait devant une femme de la campagne, qui vendait les fruits de sa récolte.

—Combien vos poires, ma bonne dame?

—Trente sous le quarteron.

—Qu'est-ce que vous dites? Des poires comme ça à plus d'un sou pièce!

—C'est des crassanes, monsieur. Il n'y a rien de meilleur.

—Tout ce que je vois, c'est que vous les faites cher, pour des poires tombées.

—Des poires tombées! Ah! ben, c'est offenser le bon Dieu, que de dire des choses pareilles!

—Elles sont assez belles, comme ça, d'apparence. Mais le ver est dedans.

—C'est bon, laissez-les. Elles ne sont pas à vendre pour vous.

—Vous n'allez tout de même pas me dire, à moi, qui n'ai fait que ça, les fruits, pendant vingt ans...

—Mais regardez-les, monsieur, regardez-les!

—Je les vois bien. En voulez-vous vingt sous, pour ne pas les remporter? Tenez, le soleil a déjà passé dessus, c'est le coup de grâce.

Et, d'un pouce meurtrier, il faisait sauter la pulpe d'une poire un peu plus mûre que les autres.

—Allons vingt-cinq sous, parce que c'est vous!

—Vingt-deux, ma bonne dame, ça ne vaut pas plus.

—Donnez votre filet. Vous me feriez mourir, à vous entendre plus longtemps. Mais j'en ai du regret. De si belles poires!

—Dame, répliquait le bonhomme, les belles poires sont faites pour être mangées. Si j'en avais vu de plus belles sur le marché, ce n'est pas à vous que je me serais adressé.

Et il allait ainsi, de marchand en marchand, roué comme pas un, et retors jusqu'à la friponnerie, mentant avec audace, prenant les gens à témoin que le noir est blanc, habile à profiter de l'incertitude où tous ses ergotages plongeait les esprits, se disant toujours de la partie dans tous les genres de commerce où il entreprenait de marchander, et finalement rafflant à bas prix, et goguenard, tout ce qu'il y avait de bien sur le marché.

Pourtant, à la longue, on avait fini par le connaître. Il lui devenait moins facile d'exercer avantageusement ses talents. Seuls, les nouveaux venus s'y laissaient prendre, et ce n'est pas toujours chez les nouveaux que l'on trouve les meilleurs articles.

A la fin, le petit homme à la peau brune ne venait plus guère au marché que par habitude. Peut-être, comme tous les joueurs qui ont perdu la veine, attendait-il un retour de fortune. Il se disait sans doute que les marchands qu'il ne visitait plus depuis longtemps ne pensaient déjà plus à lui, et qu'un jour il pourrait prendre sa revanche et s'offrir derechef la satisfaction de les rouler.

Un samedi, l'occasion qu'il cherchait se présenta.

Un marchand de volailles l'interpella.

—Hé! monsieur! Voilà quelque chose pour vous. Regardez-moi cette dinde, et, franchement, dites-moi si vous en avez vu d'aussi belles ailleurs.

Le bonhomme fit une moue dédaigneuse.

—Combien?

—Quinze francs, pour vous. Au-

tant dire que je vous la donne.

—Ne le criez pas si haut. Vous allez vous faire arrêter par un agent... Quoi, quinze francs!...

—Mais tâtez-moi ça! La chair est ferme comme du grès. Et puis pesez-là! C'est une pièce qui fait dans les seize livres.

—C'était, en effet, une bête magnifique, énorme, blanche comme de la porcelaine, la peau tendue sur une chair qui résistait à la pression des doigts, et, avec ça l'air jeune, fraîche, épanouie, une vraie merveille. On la mit sur la balance: elle pesait quinze livres et demie.

—C'est bon, dit le petit homme, si dix francs font l'affaire, je l'emporte, et n'en parlons plus.

—Vous plaisantez, voyons. Vous êtes connaisseur. Oui ou non, ça vaut-il vingt-cinq francs une dinde comme celle-ci? Je vous ai fait un prix d'ami, vous le savez bien.

Ils discutèrent. Le marchand prétendit que la bête avait avalé du plomb, à quoi le vendeur riposta qu'il allait l'ouvrir devant lui. Mais c'eût été abîmer la volaille, et, en fin de compte, le chaland mit douze francs sur le comptoir et s'en fut, tant vite qu'il put avec un tel poids dans son filet.

Alors, tout de suite, le marchand commença à rire. Et son rire gagna le garçon qui lui venait en aide, puis les voisins. Un groupe se forma. Les premiers au courant racontaient l'histoire aux autres, si bien qu'un quart d'heure après, tout le marché était informé et n'était plus qu'un élat de rire.

On ne vit plus jamais le petit bonhomme au teint basané, le samedi, sur le marché de la grand'place.

Sa mésaventure était trop humiliante.

Car figurez-vous que sa dinde de quinze livres et demie avait été complètement vidée de sa chair, bourrée de chiffons, avec un gros pavé au milieu du corps, puis si habilement recousue que le plus malin n'y aurait vu que du feu.

Le petit homme eût pu tirer quelque parti, c'est vrai, du cou et des ailes, mais il était si dépité qu'il les donna à son chien, heureux de l'aubaine.

Un nom lui est resté depuis lors à V... On l'appelle "le dindon de la farce".

Florian-Parmentier.

ECHOS DES STUDIOS

Carl Laemmle, jeune, fils du président de la compagnie Universal, est occupé en ce moment à écrire un scénario original pour servir bientôt à Reginald Denny. Ce film aurait trait au monde du football.

Charles Rogers, nouvelle étoile du cinéma, a été engagé pour jouer aux côtés de Marian Nixon dans "Cream of the Earth", adaptation cinématographique du roman de Percy Marks, sous la direction de Melville Brown. Rogers, qui acquiert une grande popularité à Hollywood, a joué récemment avec Mary Pickford dans "My Best Girl".

Lou B. Metzger, gérant général des ventes pour la compagnie Universal, annonce la publication d'une nouvelle série comique qui prendrait la place de celle des "COLLEGIENS" qui vient de se terminer. La nouvelle série a été écrite pour Charles Puffy par Octavus Roy Cohen, l'un des auteurs comiques les plus lus du Saturday Evening Post.

Aux côtés de Charles Puffy, on verra Gloria Grey, Marie Mosquini, Hazel Howell, Arthur Rankin et autres.

CUISINIÈRE ET SPORTSWOMAN

M. Painlevé possède, dit Cyrano depuis quelques vingt-cinq ans,

Une Performance Réelle Jointe à un Confort Réel

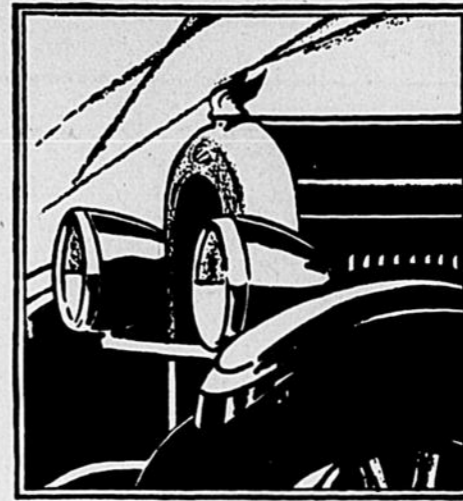
Ce n'est qu'en achetant une Chrysler "52" que vous obtiendrez ces qualités—

Le confort des carrosseries de bois et d'acier, de dimensions spacieuses pour adultes;

La vitesse et l'élan caractéristiques de la Chrysler, utilisables avec un confort parfait grâce au moteur sans rival et au moelleux du roulement;

La facilité de maniement différente de tout ce que vous avez expérimenté dans les autos se vendant moins que \$1500;

L'élégance et la beauté de ligne et de couleur lesquelles battent la marche—maintenant, comme toujours—pour le reste de l'industrie;



Sûreté et longue durée résultant d'une précision de fabrication totalement inconnue dans la fabrication de toute autre auto à bas prix;

Les résultats inévitablement supérieurs du génie mécanique de la Chrysler et de la qualité uniformisée de la Chrysler dans quatre superbes autos, de \$870. à \$9105.

Vous avez là l'élégante Nouvelle Chrysler "52"—laquelle la préférence du public proclame encore comme étant la plus grande valeur dans le champ des autos à bas prix.

\$870

Le Nouveau Moteur "Red Head" Chrysler—dessiné en vue de profiter pleinement des essences à forte compression, fournissant une réaction de 12% plus grande, avec vitesse, force motrice, capacité de monter les côtes et économie de combustible plus grandes, est compris dans l'équipement régulier sur les routières "62" et "72" et sur tous les modèles de la Nouvelle Impériale "80" de 112 c.v. et est disponible à un léger déboursé supplémentaire, pour tous autres genres de carrosseries.

Coupé	\$870.
Routière (avec siège se dissimulant	870.
Touring	870.
Sedan deux portes	880.
Sedan quatre portes	930.
Coupé de luxe (avec siège se dissimulant)	930.
Sedan de luxe	1000.

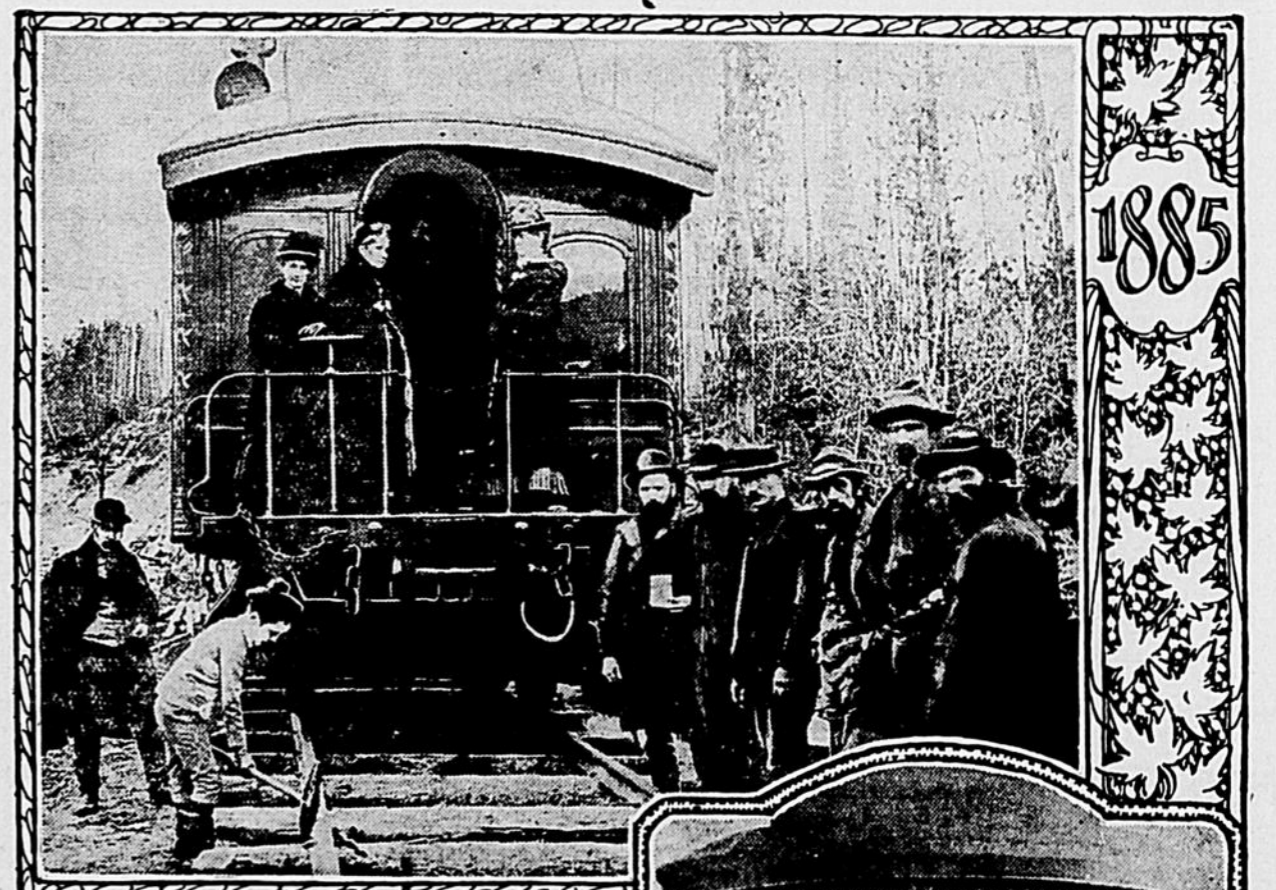
Tous prix f. a. b. Windsor, Ontario, comprenant l'équipement régulier de la fabrication (transport et taxe en plus)

Chrysler "52"

GARAGE DROLET, Tél. 280, 55 St-François, ST-HYACINTHE.

LA CHRYSLER DE FABRICATION CANADIENNE POUR CANADIENS

HIER ET AUJOURD'HUI



En hauts: Train du Pacifique Canadien à travers les Rocheuses en 1885. En bas: Plate-forme observatoire du "Trans-Canada Ltd" en 1927.

Ces photos nous donnent une idée des progrès réalisés dans le domaine du transport ferroviaire, depuis un demi-siècle. Nous voyons d'abord l'arrière d'un des premiers trains qui franchirent le Canada en 1885, peu après le parachèvement du réseau transcontinental du Pacifique Canadien. L'autre photo représente la plate-forme extérieure d'un luxueux wagon-observatoire du Pacifique Canadien. Les trains modernes offrent aujourd'hui un confort qu'on n'aurait jamais cru possible il y a quarante ans. Un voyage transcontinental était toute une affaire à cette époque, et l'on n'aurait jamais osé alors organiser une excursion comme celle de l'Université de Montréal, par exemple, qui aura lieu en juillet et durera 21 jours, les voyageurs vivant presque continuellement à bord de leur train spécial.

une incomparable cuisinière dont était sérieux et la brave femme, il ne cesse de vanter les mérites, pour ses mille francs risqués sur le mais il ignorait la passion de son cheval indiqué, toucha la coquette cordon bleu: l'amour du jeu.

Chaque jour, en effet, par l'intermédiaire d'un garçon de café la cuisinière du ministre de la Guerre joue aux courses et, dernière-ment, un dimanche, munie d'un "tuyau" certain, elle s'en fut, en personne, à Vincennes. Le tuyau nouveau succès, en possession

d'une centaine de mille francs, rendit, le soir même, son tablier à M. Painlevé. Celui-ci est navré, il cherche une autre domestique, sans espoir de remplacer sa parfaite cuisinière sportswoman, laquelle, à présent, a complètement délaissé le fourneau pour les champs de courses.

Annoncez dans "Le Clairon"

COLONNES FEMININES

LETTRE

A mon ami François.

Voilà deux jours bientôt que tu t'en es allé, Et déjà je m'ennuie... il me semble des lunes, Pourquoi es-tu parti ? Tu aurais dû rester, Je t'aurais tant aimé... tu sais bien, moi "ta brune".

Et tu es loin... si loin... Et tu penses à moi ? Oui, depuis ton départ, je suis plus près de toi, Ma pensée en toi-même, éveille ta pensée, Tu dois sentir mon âme, avec toi, envolée...

La blessure à ma main, faite par toi, méchant, Se guérira bientôt, mais celle de mon âme S'avive davantage au souvenir touchant Des longs jours pleins de toi, remplis d'aveux, de flamme.

Je me souviens surtout tes "sermons" chaque soir, Et ce mot d'un bambin: "Le matin, tu me l'aimes, Puis le soir, tu me bats!" Tes paroles d'espoir Mes larmes qui coulaient, lentes, sur tes mains blêmes.

C'est ta faute, sais-tu, si je m'ennuie autant, Tu as été trop bon, tu m'as trop dorlotée, Tu as su satisfaire et mon palais gourmand, Et mon coeur plein d'amour. C'est toi qui m'as gâtée.

C'est ça tout mon nouveau... toi, tu es toujours bien ? Ecris-moi longuement, des pages et des pages... (Comme autrefois, tu sais) que je lirai demain, Tu me raconteras point par point ton voyage.

Et tu n'oublieras pas de dire ton retour, Pour avoir du plaisir à compter chaque jour...

Si tu as eu des peines... Dis à ta Madeleine...

Pour finir, je t'envoie, un baiser, deux baisers, Trois baisers, cent baisers!

Madeleine le Bleiz.



Double Traitement pour Un Enfant Enrhumé

Les enfants détestent être "drogués". Lorsqu'on les frictionne avec du Vicks, il soulage les rhumes de deux façons, sans "droguage".

- (1) Ses vapeurs salubres, dégagées par la chaleur du corps, sont inhalées tout droit dans les voies respiratoires;
- (2) Il soulage les douleurs comme le cataplasme d'antan.

VICKS VAPORUB

onté d'adaptation est très méritoire.

Notez d'ailleurs que l'être humain, chargé d'une mission qui ne répond ni à ses aptitudes naturelles, ni à ses goûts, se trouve en présence d'un labeur supplémentaire, il lui faut acquiescer les dons qui lui manquent pour être capable de bien faire ce qu'il doit faire. Dans cet effort intérieur, renouvelé incessamment, il y a une suprême vertu.

Voici, je suppose, une petite femme gentille, fine, instruite, spirituelle, aimable; elle sent qu'il lui serait agréable de diriger une maison bien montée, de recevoir, d'élever richement ses enfants, d'avoir un train de vie élégant; elle saurait tenir un rang élevé, faire honneur à un mari placé dans une situation en vue. Des revers de fortune ont renversé ses rêves, elle est seule pour accomplir toutes les besognes de l'intérieur modeste où l'on ne reçoit jamais, où les prodiges d'économie sont nécessaires pour ne pas faire de dettes. Quelle application tenace, quel tendre entêtement, quels prodiges d'ingéniosité il lui faut; elle manie son balai, elle porte de lourds paniers, elle épluche des légumes, elle repasse des chaussettes... adieu le piano, les fines broderies, les tasses de thé dans un joli décor, adieu les causeries délicieuses entre personnes qui ont des loisirs. Si notre gentille ménagère a l'âme brave, elle ne s'attarde pas à regarder, les yeux pleins de larmes, la route interdite; sans perdre de temps, elle se met à la besogne, elle apprend — si elle l'ignore — à faire le ménage, la cuisine, les raccommodages; elle tourne son intelligence vers ces nouvelles occupations pour les remplir aussi bien que possible; mais, de plus, parce qu'elle a compris la valeur du devoir, elle tourne aussi son coeur vers ces occupations qui répugnent à sa nature et elle s'applique à les aimer, car elle sait que ce n'est qu'avec l'amour qu'on arrive à exécuter complètement sa mission.

SYLVIANE.

(Le Progrès de Hull)

LES RHUMATISANTS PEUVENT ETRE SOULAGES

En enrichissant leur sang à l'aide des Pilules Roses du Dr. Williams

Le rhumatisme est un désordre du sang. Il s'attaque aux gens alors que leur sang est pauvre et impur, causant ainsi une inflammation des muscles et des articulations. La température humide ou froide peut faire apparaître les douleurs du rhumatisme, mais elle n'en est pas la cause. La cause réside dans le sang. Les applications chaudes ou la friction à l'aide de liniments peuvent apaiser la douleur, mais elles n'atteignent pas la cause et les douleurs ont tôt fait de reparaitre. Pour vous débarrasser de cette affection des plus douloureuses, vous devez la trai-



Au Père de Famille qui n'a que son Salaire

AMOUR SE CHIFFRANT A DES MILLIONS

Votre famille à certes droit au confort et au bonheur que vous lui donnez. Si l'on pouvait établir en argent la valeur de l'affection, votre femme et vos enfants représenteraient des millions!

ASSURANCE-VIE SE CHIFFRANT A ?

Cependant un million de dollars d'amour ne suffit pas à nourrir et à vêtir les vôtres. Advenant votre mort soudaine, quelle serait leur situation? L'amour que vous leur portiez constituerait-il leur seul héritage?

Il est tout naturel que l'on cherche à jouir le plus possible de tout ce que la vie offre de bon. Cependant, si l'on ne cherche que le superficiel, on oublie facilement que les êtres chers doivent être protégés en cas de malheur.

THE MANUFACTURERS LIFE INSURANCE COMPANY

SIEGE SOCIAL TORONTO, CANADA

J. B. BELANGER, Représentant, 3 rue Du Palais, St-Hyacinthe, Qué.

Sans obligation de ma part, veuillez m'envoyer des détails concernant la police la plus appropriée à mon cas. J'ai actuellement \$.....d'assurance..... j'aurai..... ans à mon prochain anniversaire. J'ai ma femme et..... enfants. Nom..... Adresse.....

LES DEUX ROUTES

Qu'importe ! Il faut chanter, chanter même en sachant qu'il existe des chants qu'on préfère à son chant. E. Rostand.

Combien d'humains sont lassés de leur existence laborieuse, remplie d'épreuves, exigeant sans cesse d'eux des sacrifices; leur lassitude est parfois si grande, qu'ils vont jusqu'à souhaiter d'atteindre le terme de tant de maux. Ce n'est point, en général, qu'ils se révoltent contre le devoir, ils s'accordent même, volontiers, à reconnaître la nécessité d'une loi morale; ce qui les accable, ce n'est pas d'avoir une tâche à remplir, mais c'est d'être chargés d'une tâche qui ne répond ni à leurs goûts, ni à leurs aptitudes.

Rarement vous entendrez quelqu'un dire: "Si j'avais à revivre une vie, je voudrais qu'elle soit semblable à la mienne"; tandis qu'à chaque instant vous entendrez dire: "La route que je suis est pénible; je n'en aime pas les obstacles, je n'en aime pas ce qui, pour d'autres, est agréments; à côté, je vois celle qui me plairait, celle sur laquelle je marcherais, allègre, trouvant tout agréable, les fleurs qui la bordent et les cailloux qui la hérissent; si j'avais le bonheur d'être placé sur cette route, je chanterais tout le long du jour et je ne connaîtrais ni la fatigue, ni le dégoût".

Sans doute, parmi ceux qui se plaignent ainsi, il y en a qui sont toujours mécontents de tout, à ceux-là, il suffirait de donner la mission qu'ils réclament pour qu'ils y découvrent aussitôt des inconvénients capitaux; ils n'aiment que ce qu'ils n'ont pas. Mais, pour un grand nombre d'autres, la plainte est parfaitement justifiée. Il serait enfantin d'essayer de le

nier: beaucoup de personnes ne sont pas dans le sillon qui leur convient le mieux. Ne connaissez-vous pas des hommes intelligents, sérieux, nourris d'idées générales, qui seraient des directeurs d'administrations incomparables et qui végètent dans des rôles subalternes, astreints à des besognes fastidieuses dont ils désapprouvent secrètement l'organisation? Ne connaissez-vous pas des personnes sociables enjouées, aimables qui se plaindraient à des travaux faits en commun et qui sont condamnées à des labeurs solitaires? et ne connaissez-vous pas des femmes, jeunes encore, qui sont obligées de demeurer célibataires, soignant des parents âgés, maussades, alors qu'elles rêveraient d'avoir un foyer plein de beaux enfants turbulents?

Elles sont en dehors de la voie qui répondrait à leurs goûts et dans laquelle leur activité donnerait son maximum, c'est-à-dire qu'elles souffrent à la fois de faire ce qu'elles n'aiment pas et de sentir qu'elles réussissent moins bien là qu'elles réussiraient ailleurs; attelées à une besogne qu'elles supportent avec peine, elles regardent envieuxment une autre besogne qu'elles assumeraient avec enthousiasme!

Voilà le lot de nombre d'humains.

Comment se comportent-ils devant cette constatation? il en est qui s'abandonnent au découragement, se déclarant incompris ou déclassés et, parce qu'ils ne peuvent avoir l'activité qu'ils préfèrent, ils dédaignent la tâche qui leur est accessible; leur résignation est amère, passive, stérile, ils subissent leur sort, ils ne l'acceptent pas.

Il en est d'autres, non moins lucides, qui après avoir dûment constaté la différence qui existe entre le rôle rêvé et le rôle obligatoire, s'arment de vaillance pour tenir leur destin. Ils se débattent au lieu de s'attarder à déplorer cet état de choses ils s'appliquent à s'en accommoder. Cette bonne vo-

ter par le sang et rien ne saurait égaler pour cette fin les Pilules Roses du Dr. Williams, lesquelles, de la première à la dernière dose créent réellement un sang nouveau et riche, chassant par là les poisons du rhumatisme hors de l'organisme. M. Henry E. Amiro, Lower East Pubnico, N. E., dit ce que ces pilules ont fait pour lui. Il dit: "J'eus une attaque de rhumatisme aigu, si grave que je ne pouvais parcourir une distance de cent verges sans souffrir si atrocement qu'il me semblait que j'étais pour m'évanouir. Je ne pouvais faire le moindre travail, et tout mouvement me causait de grandes douleurs. J'étais sous les soins d'un médecin, mais mon état ne s'améliorait pas beaucoup. Puis ayant lu dans un journal le récit d'un cas semblable je décidai de faire l'essai des Pilules Roses du Dr. Williams. Après en avoir pris trois boîtes il ne subsista aucun doute qu'elles me faisaient du bien. Je pris en tout environ une demi-douzaine et je fus parfaitement débarrassé de l'affection, je pouvais marcher quatre milles pour me rendre à mon travail, fendre du bois toute la journée et puis m'en retourner chez moi à pied. A quiconque souffre de rhumatisme, je puis fortement recommander les Pilules Roses du Dr. Williams."

Vous pouvez vous procurer ces pilules de tout marchand de remèdes ou par la poste, à 50 centins la boîte, de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

POURQUOI TORTURER LES TOUT-PETITS

Mères, croyez-vous qu'il soit juste de torturer vos tout-petits enfants en les forçant à prendre des huiles nauséabondes lorsqu'ils ont besoin d'un laxatif? Ne croyez vous pas que l'horreur de l'enfant

Elle commence le 5 mars notre Grande Vente de LAVEUSES ELECTRIQUES

Mettez un terme au travail pénible et ayez plus de temps pour faire les choses qui vous plaisent—grâce aux conditions remarquablement libérales que nous vous offrons.

\$5. comptant

\$2. par semaine

GRATIS

A toute personne achetant une Laveuse Electrique nous donnerons l'approvisionnement d'un an de flocons de savon — 40 paquets — GRATIS.



Southern Canada Power Company, Limited.

"APPARTENANT A CEUX QU'ELLE SERT"

pour ces remèdes lui fait souvent plus de mal que de bien?

Les Pastilles Baby's Own sont le succédané moderne à ces remèdes nauséabonds. Elles sont le remède même dont l'enfant a besoin et elles sont si agréables à prendre que l'on peut les faire prendre aussi facilement qu'un verre d'eau. Elles constituent le remède parfait pour tous les maux légers des tout-petits, étant absolument garantis exempts de drogues dangereuses.

Les Pastilles Baby's Own accomplissent tout ce que l'huile de ricin

et autres remèdes de goût mauvais accomplissent. En vérité, elles font davantage, ne laissant pas l'enfant épuisé par l'effort qu'il a fait pour les prendre. Elles soulagent les troubles de la dentition, font disparaître l'indigestion et la constipation, enraient les rhumes et les fièvres ordinaires et procurent un sommeil sain et réparateur. Elles sont vendues par tous les marchands de remèdes ou par poste, à 25c la boîte, de The Dr. Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

NOTES LOCALES

"LA MANIERE DE REUSSIR EN AFFAIRES".

Le 6 mars prochain, la succursale de l'Association des Marchands Détaillants de notre ville, donnera son deuxième dîner-causé annuel. Ce banquet aura lieu au Grand Hôtel et tous les hommes d'affaires de la ville de Saint-Hyacinthe, et des environs, sont invités à y assister en grand nombre. A ce dîner, des questions de la plus haute importance pour tous nos marchands locaux, y seront discutées. Le principal orateur sera M. Joseph Laporte, vice-président de la Maison Laporte-Martin, de Montréal qui fera une intéressante causerie sur: "La manière de réussir en affaires".

Les hommes d'affaires désireux d'assister à ce banquet pourront se procurer des billets au Grand Hôtel, chez M. J. E. Morin, rue Laframboise, et au magasin de fourrures J. E. Lanoix, Eng. 185 rue Cascades, en s'adressant à monsieur J. B. E. Durocher.

RECETTES DU BAZAR

Nous publions ci-dessous, un rapport détaillé des recettes et dépenses du bazar annuel de notre ville qui s'est tenu du 16 au 23 février 1928.

Billets d'entrée: Jeudi, \$8.50; vendredi, \$10.90; samedi, \$145.21; lundi, \$28.60; mardi, \$32.95; jeudi, \$127.60, donnant un total de \$353.76.

Table No 1: jeudi, \$96.65; vendredi, \$69.36; samedi, \$101.07; lundi, \$195.15; mardi, \$141.29; jeudi, \$77.60, donnant un total de \$681.12.

Table No 2: jeudi, \$167.70; vendredi, \$104.16; samedi, \$148.93; lundi, \$280.18; mardi, \$143.72; jeudi, \$148.71, donnant un total de \$993.40.

Table No 3: jeudi, \$134.49; vendredi, \$112.24; samedi, \$201.19; lundi, \$299.83; mardi, \$192.11; jeudi, \$146.55, donnant un total de \$1,086.41.

Table No 4: jeudi, \$102.00; vendredi, \$91.35; samedi, \$155.91; lundi, \$170.95; mardi, \$159.11; jeudi, \$135.68, donnant un total de \$815.00.

Table des Enfants de Marie: jeudi, \$181.24; vendredi, \$144.76; samedi, \$304.64; lundi, \$242.94; mardi, \$172.91; jeudi, \$247.77, donnant un total de \$1,294.26.

Comptoir de vente: jeudi, \$137.50; vendredi, \$85.80; samedi, \$126.12; lundi, \$125.30; mardi, \$95.00; jeudi, \$108.15, donnant un total de \$677.87.

Loterie et jouets: jeudi, \$35.70; vendredi, \$76.67; samedi, \$81.59; lundi, \$53.12; mardi, \$43.90; jeudi, \$29.55, donnant un total de \$320.53.

Roue de fortune: jeudi, \$52.60; vendredi, \$29.91; samedi, \$137.45; lundi, \$131.75; mardi, \$90.20; jeudi, \$160.64, donnant un total de \$602.55.

Restaurant: jeudi, \$124.59; vendredi, \$125.11; samedi, \$309.86; lundi, \$198.75; mardi, \$238.42; jeudi, \$34.70, donnant un total de \$1,031.43.

Brevages: jeudi, \$50.00; vendredi, \$32.00; samedi, \$125.00; lundi, \$66.80; mardi, \$62.00; jeudi, \$282.00, donnant un total de \$617.80.

Bonbons: jeudi, \$269.78; vendredi, \$281.50; samedi, \$327.00; lundi, \$250.93; mardi, \$173.64; jeudi, \$29.42, donnant un total de \$1,332.27.

Vestiaire: mardi, \$181.75; jeudi, \$55.55, donnant un total de \$237.30.

Quote préliminaire: mardi, \$398.72; Penman's Ltd: mardi, \$175.00.

Le montant total donne la somme de \$10,617.42. En déduisant la somme des dépenses, \$897.82, la recette nette donne un montant de

\$9719.60.

Les RR. SS. Grises, désirent profiter de la publication de ce rapport dans notre journal, pour offrir à la population de la ville de Saint-Hyacinthe et des environs, leurs plus sincères remerciements du bon encouragement reçu.

AMICALE DES MEDECINS DE NOTRE VILLE.

Jeudi dernier avait lieu au Grand Hôtel une importante réunion de tous les médecins de notre ville. A cette réunion des questions de la plus haute importance concernant l'hygiène y furent discutées.

Les médecins de notre ville ont cru qu'il serait dans leur intérêt d'établir entre eux un lien de plus franche amitié et de bonne entente. Pour cela, ils ont décidé de fonder l'Amicale des médecins de Saint-Hyacinthe, dans le but aussi de promouvoir les intérêts de l'art médical dans notre ville. Vers la fin de chaque mois, ils auront une semblable réunion, qui sera agrémentée de diverses discussions concernant les dernières recherches scientifiques et les plus nouvelles méthodes de traitement. En un mot, le tout sera marqué au point de vue de la plus parfaite corrélation.

A cette première réunion, les médecins décidèrent de choisir le Dr A. A. Lefebvre comme secrétaire permanent de leur association. Monsieur le Dr. Ernest Birtz fut nommé président et chaque réunion sera présidée à tour de rôle. La prochaine, qui aura lieu le 26 mars, le sera par le Dr. Edmond Robert.

Dans l'assistance l'on remarquait: MM. les docteurs J. E. A. Collette, O. Desmarais, J. L. H. Pagé, A.A. Lefebvre, Ernest Birtz, L. P. Couture, Jean Morin, C. A. Robert, Paul Morin, G. Choquette, directeur médical de l'Unité Sanitaire de notre ville, J. A. Viger, Hervé Gagnon, de Saint-Damase.

BRIDGE ET THE.

Mlle Laure Sicotte, de notre ville, a reçu la semaine dernière d'un bridge et thé, en l'honneur de Mlle Thérèse Cordeau, de Montréal.

Mme Henri Sicotte et Mlle Dorilla Poirier de Montréal, aidées de Mmes Marguerite Marin, Lucienne Robert, Jeannine Desjardins et Albertine Richer, ont servi le thé.

Parmi les invitées l'on remarquait: Mmes Cécile Bouchard, Marguerite Marin, Thérèse Cordeau, Judith et Berthe Bélanger, Marie-Ange et Claire Dufresne, Jeannine Desjardins, Albertine Richer, Lucienne Robert, Lucile Messier, Yolande, Gisèle et Marie-Ère Nolin, Rolande et Gilberte St-Germain, Isabelle Payan, Albertine Lambert, Thérèse et Alice Marin, Clarisse et Blanche Marin, Gilberte Lahaise, Marcelle Délage, Simone Champagne.

FEU Mme P. PATENAUDE

Mardi dernier 21 février, avait lieu en la cathédrale de notre ville, les funérailles de Mme Pierre Patenaude, née Emma Clapin. Mme Patenaude est décédée à Montréal le 18 février, à la demeure de sa fille Mme H. Houle, après une longue maladie. Elle était âgée de 81 ans et demeura un grand nombre d'années dans notre ville.

La famille a reçu un grand nombre de bouquets spirituels, offrandes de fleurs, offrandes de messes, témoignages de sympathies et de télégrammes, de plusieurs citoyens de Saint-Hyacinthe.

Offrandes de fleurs: les petits-enfants de la défunte, Mmes Yvonne et Liliane Houle, Simone Pa-

tenaude; M. et Mme Lamothe; Mlle Lamothe; M. L. Dubois; la famille T. C. Favreau; de Saint-Chrysostôme; MM. R. Lefebvre, G. Bélanger, G. Charette, R. Foisy, G. Major; la famille J.-Avila Savage; Mlle Berthe Tremblay; Mmes Lavoie; M. et Mme C. E. Pelletier; la Continental Fire Insurance Co.

Offrandes de messes: Mme H. Houle; M. Eusèbe Clapin, de Saint-Hyacinthe; M. et Mme Arthur Côté; Mesdemoiselles Côté, M. et Mme Elie Beaugard M. et Mme P. Lefrançois; Mme J. A. R. Morin, de Saint-Hyacinthe; Mlles S. Blanchard, E. Lahaise; H. St-Jean, de Saint-Hyacinthe; Mlles Eva Cordeau, Jeannette Lavigne; la famille J. Bouchard.

Bouquets spirituels: M. et Mme Victor Clapin; Mlles G. et C. Goyer, Dr. Arthur Fournier; Mme L. Fournier; la famille Georges Richer.

Témoignages de sympathies: Mme W. Patenaude; M. Alph. Ducharme; M. et Mme Jules Desfosés; M. et Mme Art. Clapin; M. Raoul Clapin, de Saint-Hyacinthe; M. Joseph Clapin, M. et Mme Geo. Ducharme, de Saint-Hyacinthe; Mme Bellefleur; M. et Mme Aimé Racicot, de Saint-Pie; Mme Geo. Côté; Mme Paul Desgranges; Famille E. Foisy, de Saint-Chrysostôme; famille T. C. Favreau, de Saint-Chrysostôme; famille V. A. Pelletier; Mme J. A. Giard; Mlle E. Guertin; Mlle Yvette Lahaise, de Saint-Hyacinthe; M. G. Morin, de Saint-Hyacinthe; M. René Desjardins, de Saint-Hyacinthe; Mlle Cécile Bouchard et Yvonne Gosselin, de Saint-Hyacinthe; Mlles Bazinet, de Saint-Hyacinthe; M. et Mme René Amyot; Mlle T. Fortier; Mlle L. Langevin; Mlle F. Provencher; Mlle S. Harris.

Télégrammes de sympathies: M. et Mme Louis Champigny, de Schenectady; Mlle A. Dubois, de Sherbrooke; M. R. Dulude, de Sherbrooke.

A la famille, "Le Clairon" offre ses plus vives sympathies.

RECEPTIONS

Mlles Berthe et Judith Bélanger, de notre ville, recevaient ces jours derniers en l'honneur de Mlles Georgette et Thérèse Durocher, de Montréal.

Parmi les invitées l'on remarquait: Mlles Gertrude et Pauline Ledue, Marie-Ange Dufresne, Claire Ostiguy, Marguerite Marin, Laure Sicotte, Madeleine Dorion, de Granby; Cécile Bouchard, Simone et Renée Lussier, Thérèse Solis, Evelyne et Cécile Régnier, de Saint-Jean, Yolande Nolin, Thérèse et Françoise Proulx, Estelle Morin, Marie-Paule Borduas.

Mlle Lucile Messier de Saint-Hyacinthe recevait intimement, ces jours-ci, en l'honneur de Mlle Madeleine Dorion de Granby. Les invitées étaient: Mlles Cécile et Eva Bouchard, Marguerite Marin, Laure Sicotte, Madeleine Dorion, de Granby; Jeannine Desjardins, Claire Dufresne, Albertine Richer, Simone Champagne.

CHEZ LES FRERES DU SACRE-COEUR.

Les Frères Valérius et Viateur, de la province de Montréal, sont de retour d'un séjour de six mois en Europe. Ils ont suivi les exercices du Grand Noviciat, à la maison-mère de l'Institut, à Renteria, Espagne. Ils sont revenus sur le De Grasse, navire français de la ligne Le Havre-New-York.

Sur le même navire, avaient pris passage: Sa Grandeur Mgr. Haya-saka, le sympathique évêque japonais; M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui prêché actuellement le carême à Notre-Dame de Montréal; 4 frères Maristes, se rendant dans leur province des Etats-Unis, et 5 frères du Sacré-Coeur, des provinces d'Amérique, qui avaient aussi fait leur grand Noviciat.

Le Frère Valérius a repris son poste d'assistant-directeur au Ju-

véat du Sacré-Coeur de notre ville et le Frère Viateur retourne au directorat de l'école St-François-Solano, de Montréal.

DECES D'UN ANCIEN PRETRE DE NOTRE VILLE

La population de Beloeil a fait d'imposantes funérailles à son curé, monsieur le chanoine J. Chaffers.

Le service fut chanté par Mgr. Decelles, évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe, qui était assisté du chanoine Léon Pratte, supérieur du séminaire de notre ville et du chanoine Laroche, procureur de l'évêché de Saint-Hyacinthe. Les abbés Solomon Lajoie, directeur des séminaristes au séminaire de Mont-Laurier, et Henri Véronneau, vicaire à Roxton Falls, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. L'oraison funèbre fut prononcée par Mgr. Desranleau, vicaire général du diocèse de Saint-Hyacinthe.

Monsieur le chanoine James Chaffers est décédé samedi dernier à l'âge de 72 ans et 4 mois. Né le 12 octobre 1855, de l'honorable William-Henry Chaffers, successivement député et sénateur de Marie Louise O'Leary, il fut ordonné prêtre, le 9 février 1879, et desservit 18 ans durant, à titre d'aumônier, à l'Hôtel-Dieu de notre ville. En 1907, il succéda à M. l'abbé Joseph-Ludger Guertin, à la cure de Saint-Liboire, et en 1916, à M. l'abbé Jeannotte, à celle de Beloeil. Le 12 octobre dernier, Mgr. Decelles récompensa ses 48 années de labeur sacerdotal par les insignes du canonat.

Il avait fait ses études classiques au petit séminaire de Montréal, sa théologie, à Montréal, à Sorel et à Saint-Hyacinthe. Il fut ordonné, à Montréal par S. G. Mgr. Fabre. De 1879 à 1880, il enseigna au collège du Sacré-Coeur; à Sorel, de 1880-1881; vicaire à Saint-Ours, de 1881-1882; professeur au petit séminaire de Marieville, de 1882-1887; de nouveau vicaire à Saint-Ours, de 1887-1889; il devint alors aumônier à l'Hôtel-Dieu de notre ville.

Monsieur le chanoine Chaffers, laisse un frère, M. O'Leary Chaffers, de Détroit; un neveu, le Dr. William Chaffers, de Lewiston, Maine; 3 nièces, Mmes Patricia Chaffers, de Wayne; Barthelemy Giroux (Maria); Yvonne St-Charles, de Dearborn, Michigan; Mlle Liliane Chaffers, de Montréal.

De Beloeil, la dépouille mortelle fut transportée en notre ville pour être exposée en chapelle ardente dans le sanctuaire des Soeurs Grises de l'Hôtel-Dieu dont il fut l'insigne bienfaiteur.

Les funérailles furent chantées en ce même endroit, le 29 février, par Monseigneur P.-S. Desranleau, V. G., P. A., assisté comme diacre et sous-diacre, de messieurs les abbés L. Senécal et L. P. Phœneuf. Célébrèrent le Saint Sacrifice aux autels latéraux, messieurs les abbés R. Préfontaine et D. Petit.

La cérémonie funèbre se déroula devant une nombreuse assistance de prêtres, religieuses et laïques. Parmi les membres du clergé l'on remarquait:

Mgr. C. P. Choquette, vice-supérieur du Séminaire, Mgr. A. Senécal, P. D., curé de Saint-Denis. MM. les chanoines C. Bernard, curé de Sorel, Houle, curé de Marieville, N. Desmarais, curé de la cathédrale de Saint-Hyacinthe, A. Dubreuil, du Séminaire, F. A. Laroche, procureur de l'évêché et Léon Pratte, supérieur du Séminaire; MM. les abbés P.-A. Trudeau, chapelain du Précieux-Sang, Valmore Lajoie, du Séminaire de Mont-Laurier, Paul Desrochers, curé de Knowlton, Ernest Vézina, curé de Pike River, P. S. Bernard, Hôtel-Dieu de Montréal, Barré, de Montréal. J. B. Laroche, curé de St-Barnabé, Noisieux, curé de La Présentation, A. Degrandpré, du Séminaire, F. Leblanc, du Séminaire, P. Decelles, chapelain de l'Hôpital St-Charles, Jodoin, de

Saint-Bernard, Emile Roy, chapelain des Soeurs de St-Joseph, Lulime, vicaire de St-Valérien, Béland, curé de Roxton Pond, D. Cournoyer, de St-Thomas d'Aquin, C. Cournoyer, vicaire de St-Dominique, V. Roy, curé de Ste-Rosalie, H. Messier, curé de St-Hugues, R. Martin, du Séminaire, Allaire, archidiacre, évêché de St-Hyacinthe, J. Loisel, chapelain de l'Hospice de St-Denis, R. Brunelle, de Mont-Laurier, Bélière, curé de St-Jude, Lescault, du Séminaire, Savoie, curé de St-Liboire, Quintal, évêché de St-Hyacinthe, P. Loisel, vicaire de St-Simon, N. Lévesque, curé de St-Hilaire, A. Vézina, du Séminaire, P. St-Pierre, chapelain des Soeurs Ste-Marthe, E. Létouneau, curé de l'Ange-Gardien, A. Lévesque, du Séminaire, H. Lafontaine, curé de St-Joseph de St-Hyacinthe, J. B. Nadeau, chapelain des Soeurs de la P.-de-Marie, R. Desnoyers, curé de St-Aimé, H. Beaudry, curé de St-Simon, O. Archambault, préfet des études au Séminaire, V. Lincourt, curé de Ste-Hélène, H. Gendron, chapelain de l'Hôtel-Dieu, Deux révérends Pères Dominicains.

Une délégation de Beloeil avait tenu à accompagner les restes mortels du regretté curé. Le corps fut inhumé dans le cimetière des Soeurs Grises, en l'endroit réservé à leurs bienfaiteurs.

"Le Clairon" se joint aux nombreux parents et amis pour offrir à la famille et au clergé, ses plus vives sympathies pour cette perte douloureuse.

SAINT-HYACINTHE

VAINQUEUR.

Le club de hockey de notre ville a ajouté une autre victoire à son crédit en battant le fameux club de Saint-Jean. Cette partie qui fut une des plus intéressantes jouées ici depuis le début de la saison, se termina par un score de 1 à 0.

COURS DE SOLFEGE

Les cours de solfège, interrompus depuis deux semaines, reprendront samedi soir 4 mars courant. Tous les élèves sont priés de se rendre pour 7½ hres précises.

DECES DE Mme A. GOSSELIN

Les funérailles de Mme Adé-lard Gosselin, née Rosalie Corri-veau, ont eu lieu ce matin en l'église de la Cathédrale au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Mme Gosselin est décédée mardi de cette semaine à l'âge de 45 ans et 8 mois, après quelques jours de maladie. Elle était très avantagusement connue du public de notre ville, par ses vertus de charité et de dévouement.

Outre son époux, monsieur Adé-lard Gosselin, elle laisse dans le deuil sa mère, Madame veuve T. Corriveau, de Lévis; ses frères, MM. Octave Corriveau, de Lévis, Emile Corriveau, de Springfield, Vermont; ses soeurs, Philomène, épouse de M. Joseph Marchesseault, de St-Hyacinthe; Philippine, épouse de M. Omer Messier, de Montréal; Albertine, épouse de Maurice Marceau, de Montréal; Blanche, épouse de Lucien Trudel, de Lévis; son beau-frère, M. Louis Gosselin, de Saint-Hyacinthe; ses beaux-frères, Armand Gadbois, de Montréal; Gilbert Hervé, de Montréal. La famille a reçu un grand nombre de témoignages de sympathies, offrandes de messes, tributs floraux, télégrammes, etc.

"Le Clairon" se joint aux parents et amis, pour offrir à la famille si cruellement éprouvée, ses plus sincères sympathies.

LES CHAMPIONS DU PATRONAGE.

Lundi dernier, se livrait au patronage de notre ville, la dernière partie de hockey pour le championnat de la ligue du Cercle Notre-Dame. Cette partie fut une des plus intéressantes et la lutte très acharnée.

Durant toute la durée de la partie l'on ne pouvait dire qui

remporterait le championnat. Tantôt la victoire penchait du côté de l'Eclairer et tantôt du côté du Voltigeur. Ce n'est qu'après une période supplémentaire que le Voltigeur, réussit à enregistrer un point de plus que l'Eclairer ce qui lui donna la victoire par un score de 3 à 2.

Nous donnons ci-dessous, le résultat des trois parties de détail:

Le 22 janvier: Voltigeur, 6 Eclairer 3.

Le 24 janvier: Voltigeur 0 Eclairer, 1.

Le 27 janvier: Voltigeur, 3, Eclairer 2.

ECHOS DE LA CAISSE DU SOU

La semaine dernière, les recettes furent satisfaisantes en dépit du bazar qui battait son plein. La somme de \$17.46 fut déposée en banque.

Voici les montants fournis jusqu'à date par les différentes classes de l'Académie Girouard:

8c, \$14.67; 7c, \$42.56; 6c, \$21.90; 5c1, \$35.90; 5c2, \$4.39; 5c3, \$15.66; 4c1, \$10.47; 4c2, \$14.10; 4c3, \$20.00; 3c1, \$14.26; 3c2, \$17.40; 3c3, \$19.55; 2c1, \$5.68; 2c2, \$57.48; 2c3, \$16.30; 1ère, \$16.33. Total: \$327.65.

JOYEUSE FETE.

Ces jours derniers, un groupe joyeux de parents se réunissaient chez monsieur et madame Walter Barbeau pour fêter le 16ième anniversaire de naissance de leur fils, Armand Barbeau, et aussi celui du 31 ième de Mme Abel Lefebvre, une grande amie de la famille.

Une adresse fut lue au héros de la fête par sa soeur Mlle Germaine Barbeau, et sa mère lui présenta une magnifique montre. M. Barbeau lut ensuite une adresse à Mme Lefebvre et son mari lui présenta une magnifique fauteuil.

Quoique un peu émus, les deux surent en quelques mots, remercier gracieusement les parents et amis de l'agréable surprise qui leur avait été faite. Ils remercièrent aussi tous ceux qui avaient contribué au succès de cette fête.

La soirée se continua ensuite dans divers amusements. Durant la soirée un goûter fut servi aux invités et ce n'est qu'aux petites heures que tous se séparèrent emportant un inoubliable souvenir de ces joyeux anniversaires.

Parmi les invités l'on remarquait: M. et Mme Jos. Beaunoyer, M. A. Lefebvre, M. Edmond Lefebvre, M. et Mme Louis Charron, M. et Mme Amédée Arpin, M. et Mme Dorès Brouillé, M. et Mme Abel Lefebvre, M. Rodolphe Brouillé, Lucien Hamel, M. et Mme Henri Foisy, M. et Mme N. Duhamel, René Languirand, M. et Mme Napoléon Laplante, M. et Mme Ovilva Saint-Germain, M. et Mme Wilfrid Saint-Germain, M. Hervé St-Germain, M. Alfred St-Germain, M. et Mme Ernest Gauthier M. et Mme Hervé Dozois, M. et Mme Georges Belinski, M. Mme Raoul Labossière, MM. Lucien Arpin, Emile Senécal, M. et Mme Philibert Saint-Germain, M. et Mme Napoléon Légaré, M. et Mme Hugues Lefebvre, M. Lucien Bélanger, M. Raoul St-Georges, Mlles Germaine Barbeau, Rosilda St-Germain, Aline St-Germain Blandine Lefebvre, Oriana St-Germain.

AU SEMINAIRE

L'équipe de goret des Externes a rencontré celle des Pensionnaires, jeudi le 1er mars, sur le terrain du Séminaire.

Après une lutte très acharnée le résultat a été de 1 à 1.

DEUIL DES FRERES

MARISTES.

Samedi dernier, avait lieu au noviciat des RR. FF. Maristes de notre ville, les funérailles du Rév. Frère Louis Gervais, né Alfred Veilleux, décédé au noviciat jeudi dernier, 23 février 1927. Le défunt était âgé de 27 ans et comptait 12 années de vie religieuse.

AU VILLAGE CASAVANT
Samedi dernier avait lieu dans la salle des réunions du village Casavant, la partie de cartes organisée par les hommes du village. Plus de cent personnes assistaient à cette partie de cartes qui remporta le succès toujours attendu.

Comme d'habitude tout le monde s'est bien amusé. A la fin de la partie de cartes de nombreux et magnifiques cadeaux furent distribués aux heureux gagnants.

Les organisateurs avaient ménagé une agréable surprise aux invités. Lorsque tous les prix furent distribués ils interprétèrent une comédie intitulée: "Chez le photographe". A diverses reprises, ils reçurent de chaleureux applaudissements des nombreux spectateurs. De sincères félicitations furent adressées aux artistes, qui tous se révélèrent dans leur rôle spécifique. Parmi ces artistes qui ont contribué au succès de cette partie de cartes, mentionnons: MM. A. Bailargeon, L. Bonin, D. Robert, H. Lachance et G. Bonin.

Le public du village Casavant remercie donc sincèrement les organisateurs et aussi les artistes de lui avoir causé tant de plaisir. Il espère cependant qu'ils ne s'arrêteront pas là.

PERSONNELS

Madame T. D. Bouchard et Mlle Cécile Bouchard, de notre ville, ont passé la semaine à Québec.

Mlle Claire Ostiguy, de notre ville, a reçu la semaine dernière, en l'honneur de mesdemoiselles Evelyne et Cécile Régner, de Saint-Jean.

M. le Dr. L. S. Foster, de Montréal, était de passage chez M. et Mme T. D. Bouchard, maire de notre ville.

M. P. E. Jodoin, de Coaticook, était de passage chez des amis de notre ville, la semaine dernière.

MM. les abbés Decelles et Auger, du Séminaire de notre ville, étaient de passage au presbytère de St-Jean-Baptiste de Rouville, ces jours derniers.

M. et Mme Joseph Boileau, ainsi que Mme Omer Boileau, tous de Saint-Aimé sur Richelieu, ont passé quelques jours en notre ville.

M. l'abbé J. A. Berthiaume, vicaire de St-Jean-Baptiste de Rouville, a passé quelques jours dans notre ville, la semaine dernière.

Mlles Papineau et Duchesneau, de St-Césaire, sont arrivées au noviciat des Soeurs de La Présentation, de notre ville.

Le Rév. Père Dumas, missionnaire dominicain de notre ville, est allé faire ses adieux à sa soeur, supérieure du couvent de Saint-Césaire, avant de partir pour le Japon.

M. et Mme T. Larocque, de notre ville, étaient de passage chez des parents à Canrobert, ces jours-ci.

M. et Mme P. Z. Bertrand, de Canrobert, étaient de passage en notre ville la semaine dernière, ainsi que M. J. B. Savaria.

DIMANCHE PROCHAIN

L'équipe des élèves des Frères du Sacré-Coeur, de l'Académie Girouard de notre ville, rencontrera dimanche prochain, 4 mars courant, celle des élèves du Patronage.

DEVANT LE MAGISTRAT EMILE MARIN

Cette semaine, Jean Tétrault, de Saint-Césaire, âgé de 28 ans, arrêté par le détective Larivière, a comparu devant le magistrat du district, Emile Marin. Le prévenu avait à répondre à trois accusations différentes dont la première, pour vol d'un cheval à Saint-Césaire; la deuxième, pour voies de faits sur son père; et la troisième, pour port d'armes illégales.

Tétrault a comparu mercredi dernier devant le magistrat et a plaidé coupable aux trois accusations portées contre lui. Le magistrat Emile Marin le condamna à deux ans de bague aux travaux

forcés, pour le vol du cheval, à \$10.00 d'amende et les frais ou à un mois de prison pour chacune des deux autres accusations.

PARTIE DE GOURET

AU SEMINAIRE

Le 26 février, le club de goret du Séminaire recevait l'équipe du Patronage.

Désirant depuis longtemps se mesurer avec un club du Séminaire, le Patronage se présentait pour la lutte, dimanche dernier, dans la cour du collège.

Bien aguerris et escomptant une réussite probable, les équipiers du Patronage firent tous leurs efforts pour vaincre les collégiens. Malgré l'énergie qu'ils déployèrent et le beau jeu qu'ils offrirent à tous les spectateurs, ils durent cependant, pour cette fois, sourire à la victoire sans pouvoir la saisir.

Voici l'alignement des joueurs:

Séminaire	Patronage
L. M. Morin,	Buts R. Comtois
A. Laporte	défenses, P. Duval
R. Blanchard	" P. Tétrault
L. Letendre,	Avants E. St-Onge
O. Mauger,	" V. Caron
G. Pothier,	Centre N. Martel
H. Desjerdy	Subs. A. Rochefort
W. Lussier,	" U. Séguin
H. Robitaille	" P. Philie
J. Miquelon	"
A. Gendron	"

Arbitres: G. Lanciault et M. Chevalier.

Le résultat final fut de 1 à 0 pour l'équipe du séminaire.

UN BANQUET

Un banquet sera donné au Patronage, dimanche prochain 4 mars courant, à 8 heures p. m. par la direction de l'Oeuvre, à l'occasion de la clôture des parties de goret de la ligue du Cercle Notre-Dame.

La coupe offerte par les anciens membres de l'Oeuvre, sera discernée au club Voltigeur, champion de la ligue pour la saison 1927-28.

ETAT CIVIL

Cathédrale

Naissance—Février 27: Joseph, Gérard, Paul, Yvon, fils de Aimé Lavallée, et de Anna Girard. Parrain et marraine: Albert Gordon et Irène Lavallée.

Sépultures—Février 24: Louis Laplante, époux de Marie Charpentier, décédé à l'âge de 72 ans.—Février 25: Alfred Eugène Veilleux, en religion, frère Louis Gervais, fils de Alfred Veilleux et de Marie Labrecque, décédé à l'âge de 26 ans.—Février 29: Chanoine James Chaffers, fils de feu W. Henri Chaffers, sénateur et de feu Louise O'Leary, décédé à l'âge de 72 ans et 4 mois.—Mars 1: Louis Brouillet, fils de Joseph Brouillet et de Thérèse Vadnais, décédé à l'âge de 79 ans.—Mars 1: Delphis Audet, époux de feu Sophronie Chené, décédé à l'âge de 82 ans.

LES FEUX DE LA SEMAINE.

Vendredi, 24 février à 240 p. m.: Chez monsieur M. Ste-Marie, 51, rue Bourdages.

Dimanche, 26 février: Chez monsieur J. B. Avard, 80, rue St-Ansoine.

Dimanche, 26 février, à 7 heures p. m.: Fausse alarme.

Jeudi, 1er mars, à midi: Chez monsieur Adélar Bonin, 153, rue Bourdages.

"LA PASSION"

Samedi prochain, 10 mars courant, la troupe Rollin-Noheor, de Montréal, présentera à la population de Saint-Hyacinthe. "La Passion" pièce biblique en 7 tableaux de MM. Julien Daoust et Germain Beaulieu.

On y verra M. Julien Daoust, dans le rôle du Christ et plus de 30 figurants en scène avec décors et costumes spéciaux.

Les principaux tableaux sont: L'entrée à Jérusalem; Le Sermon sur la montagne; Les Douze Apôtres, Le Sauveur et Marie; Le Jardin des Oliviers; Jésus devant Pilâtre; La Condamnation; La Flagellation; Le Chemin du Cal-

vaire; Le Crucifiement; L'Ascension.

Il y aura une matinée et une soirée, de manière à accommoder tout le public de notre ville qui ne manquera certainement pas de venir voir ce spectacle d'un genre tout à fait nouveau.

EXHIBITION DE BOXE

Les promoteurs de boxe de notre ville, sont actuellement à organiser une exhibition qui aura lieu à Acton Vale, dans les salles du marché, le 10 mars prochain. D'intéressants combats sont au programme pour cette soirée. Quatre boxeurs de notre ville, MM. Raoul Larue, Amédée Farland, Rolland Braut et Albert Boulay, iront rencontrer de bons hommes. Cette soirée est organisée comme préparatifs à la 4ième grande soirée de boxe, qui aura lieu prochainement au théâtre Corona. Tom Merrill, sera l'arbitre pour ces rencontres.

Nous profiterons de la circonstance pour informer le public amateur de boxe de notre ville, que l'association sportive de St-Hyacinthe a décidé d'établir son local dans les salles du Club Ouvrier. L'Association invite tous ses amis de prendre note de ce changement et d'aller en grande foule, assister aux exercices de boxe qui se donnent très souvent.

LES FETES DE

L'INFATIGABLE

Le vingtième anniversaire de la fondation du club de nos "Gais Lurons" fut célébré avec éclat dimanche dernier. Plus de 1000 raquetteurs, représentant les clubs les plus importants de Montréal, de la province et même des Etats Unis, avaient répondu généreusement à l'appel lancé par le comité d'organisation de l'Infatigable, de notre ville.

Parmi les principaux mentionnés:

"Le Canadien" de Saint-Henri; les Boucaniers; la Feuille d'érable; le Laurier; les Montagnards; le Saint-Joseph; le Sainte-Brigide; le Champêtre; le Saint-Georges; le Montréal A. A. A.; le National; le Trappeur; le Meilleur; tous de Montréal. Le Frontenac; l'Huon; le Montcalm; Les Zouaves et l'Union Commerciale, de Québec. Le Voltigeur, de Lévis; le Dollard; les Tuques Rouges; le Cercle Gouard et le Saint-François, de Sherbrooke. Le Champlain, de Saint-Jean; le Sorel, de Sorel; Les Pieds Légers, de Drummondville, et un grand nombre d'autres.

A l'arrivée des derniers trains, qui amenèrent la plus grande partie des raquetteurs, tous se réunirent au marché centre pour défiler à travers quelques rues de la ville et se rendre à l'église Notre-Dame du Rosaire pour assister à la messe chantée spécialement pour eux. L'abbé A. Brouillard, du séminaire de notre ville, officiait à cette messe.

Dans une courte allocution, le R.P. T.A. Turcot, curé de la paroisse, souhaita la plus cordiale bienvenue aux membres des différents clubs.

Après l'office une grande parade avait été organisée à travers les rues de la ville pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville, où ils furent reçus par M. le Maire T. D. Bouchard, et le conseil municipal de notre ville.

Après avoir adressé quelques paroles d'encouragement aux différents clubs et des félicitations aux membres de l'Infatigable Inc., monsieur Bouchard remit la première clef à M. Amédée Lacroix, président général de l'Union Canadienne des Raquetteurs et la deuxième, à M. E. Hogue, président de l'Union locale des raquetteurs de Montréal. Monsieur Amédée Lacroix, remit ensuite sa clef à M. J. Rhéaume, vice-président de l'Union des Clubs de Raquettes de la province.

Les raquetteurs se rendirent ensuite au chalet de l'Infatigable pour y passer une agréable après-

midi.

Le soir, un banquet avait été gracieusement offert par le maire T. D. Bouchard aux officiers des différents clubs représentés aux fêtes de l'Infatigable. Environ 100 personnes assistaient à ce banquet qui terminait les fêtes de la journée. Parmi les principaux invités l'on remarquait:

MM. J.-C. McNaughton, surintendant de la division est du C. N. R., M. J.-P. Marion, agent du district du C. N. R., M. P.-E. Gingras, du C. P. R., les présidents et les officiers des clubs des raquetteurs, le maire et les échevins de St-Hyacinthe et un grand nombre d'autres.

Durant le banquet, MM. T. D. Bouchard, André Laliberté, ex-président du club de Sorel, Ernest Picard, ex-président de l'Infatigable, Arthur Ledoux, ex-président et fondateur de l'Infatigable, E. Hogue, vice-président de l'Union Canadienne des Raquetteurs et président de l'Union Locale de Montréal, V. Rhéaume, vice-président de l'Union St-Jean, A. Lalonde, avocat de Drummondville, J.E. Paquin, professeur à l'école normale de St-Hyacinthe, Didace Rodier, président de l'Infatigable prononcèrent des discours. Tous les orateurs ont félicité les raquetteurs et ont exprimé leurs meilleurs souhaits de prospérité et de longue vie à l'Infatigable.

A la fin du banquet, des résolutions de remerciements furent adoptées pour tous ceux qui avaient contribué au succès de cette fête et principalement au maire T. D. Bouchard, à la maison L. O. Grothé, à monsieur Joseph Berthiaume, propriétaire de l'Hôtel Canada, dans laquelle eut lieu le banquet et à un grand nombre d'autres.

Après le banquet tous les raquetteurs se dirigèrent vers les différentes gares pour leur retour, emportant avec eux un inoubliable souvenir de cette fête si gaiement passée dans la ville maskoutaine.

Nous donnons ci-après, les noms des membres fondateurs du club "l'Infatigable Inc." ainsi que ceux des présidents qui se sont succédés depuis sa fondation:

Membres fondateurs: MM. Arthur Ledoux, René Daigneault, Edmond Leblanc, René Richer, Maurice David, Paul Richer, Aristide Casavant, tous de Saint-Hyacinthe; MM. J. L. Massé et J. L. Constantineau, maintenant de Montréal.

Présidents: MM. Arthur Ledoux, René Daigneault, Jules Laframboise, Amédée Lacroix, Ernest Picard, Léopold Champagne, Noé Lorange, Auray Brodeur, et le président actuel, monsieur Didace Rodier.

PREDICATEURS DES RETRAITES

Les RR. PP. Dominicains, de notre ville, nous communiquent les noms des prédicateurs des retraites dans diverses parties de la région et de l'étranger. En voici la liste:

Le T. R. P. Alphonse Langlais, O. P., de N.-D. De Grâce, provincial des dominicains, prêchera à N.-D. du Rosaire de St-Hyacinthe; les RR. PP. Dumont, O. P., et Albert Migneault, O. P., prêcheront à St-Hyacinthe; et en la cathédrale; le R. P. Jean Bacon, O. P., et le R. P. Ignace Marie Landry, tous deux prêcheront à St-Pierre de Sorel, et à N.-D. de Sorel; le R. P. A. Bissonnette, O. P., prêchera à St-Dominique, le R. P. V.-M. Masson, O. P., de St-Hyacinthe, prêchera à Ste-Marguerite de Montréal; le R. P. Joseph Légaré, O. P., à N.-D. de Grâce, le R. P. J. Mathieu, O. P., à St-Jean-Baptiste de Montréal; le R. P. Pierre Granger, O. P., prieur à St-Hyacinthe, prêchera à Fall-River, Mass., aussi le R. P. Raymond Charette, O. P., à ce dernier endroit.

C'est un art que de savoir mélanger les thés — un art que la Compagnie SALADA a acquis après de longues années d'expérience. Essayez

LE THÉ

"SALADA"

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Suite de la première page.

fa au moins 75% de faux-frais qui seront absorbés par des intermédiaires inutiles?

III

La nouvelle loi n'assure pas, dans tous les cas, que l'ouvrier recevra son indemnité et elle ne met pas l'employeur à l'abri de la ruine ou du paiement en double.

Au cas de faillite de l'assureur et de l'assuré l'accidenté ou ses dépendants perdent nécessairement leurs indemnités. Avec l'assurance collective cette éventualité ne peut pas se présenter. Maintenant au cas de la faillite d'une compagnie d'assurances l'employeur sera appelé à payer les rentes garanties par la loi à ses accidentés. Il se trouvera chargé d'un fardeau que, dans le cas de catastrophes, il ne pourra pas supporter. L'assurance collective aurait débarrassé complètement les employeurs de ces dangers qui sont réels comme cela vient d'être prouvé par la faillite de la *New-Jersey Employers Mutual*.

IV

Les petits employeurs auront à supporter plus que leur part équitable des charges générales de l'assurance commerciale et en certains cas ils ne pourront pas s'assurer.

La loi laisse aux grosses compagnies la faculté de porter leur propre assurance. Elle permet aussi l'assurance mutuelle. Le résultat de ces dispositions sera que les grosses compagnies porteront elles-mêmes leurs risques. Les compagnies importantes se syndiqueront en mutuelles et les petits employeurs auront à supporter à eux seuls tout le fardeau des frais généraux de l'assurance privée. Ces frais étant répartis sur un nombre moindre ils seront proportionnellement plus élevés.

Et quant à ce qui concerne les petites industries offrant des risques hasardeux les assurances peuvent les refuser ou leur demander des taux prohibitifs. Dans quelle situation seront leurs propriétaires que la loi force de porter une assurance et qui ne pourront pas trouver d'assureurs et quelles garanties auront leurs employés de recevoir leurs indemnités au cas d'accidents graves?

V

Les chefs de familles nombreuses seront par la nouvelle loi une charge de beaucoup plus onéreuse pour les employeurs que les célibataires ou les maris sans enfants.

Cette nouvelle loi travaillera nécessairement contre les chefs de familles nombreuses et incitera les patrons à n'employer, autant que possible, que des célibataires. L'assurance privée qui tient compte de l'industrie individuelle basera ses taux pour chaque atelier, manufacture, sur le risque qu'offrira l'entreprise particulière. Prenons le cas d'une industrie n'employant que des célibataires n'ayant aucuns dépendants. Dans le cas de mort tout le risque que portera l'assureur c'est celui du paiement du coût des funérailles. Si, au contraire, cet établissement emploie des pères chargés de nombreux enfants, dans le cas de mort de l'accidenté, l'assureur peut être appelé à payer jusqu'à six mille dollars de rentes. D'où différence considérable dans les taux en faveur de l'industrie n'employant que des célibataires et invitation aux patrons à se dispenser des services des chefs de famille nombreuse.

Avec l'assurance collective les patrons n'étant pas intéressés individuellement ce désavantage disparaît.

L'assurance privée ne devrait-elle comporter que ce danger qu'elle devrait disparaître pour faire place à l'assurance collective dans la Province de Québec où les familles nombreuses sont la règle générale, constante et remplie de promesses pour notre avenir national.

VI

La nouvelle loi laisse encore aux compagnies d'assurances la faculté de régler à l'amiable avec l'accidenté ou ses représentants.

Dans le cas de l'assurance collective personne n'est intéressé à diminuer les avantages garantis à l'accidenté par la loi. Le patron n'a aucun intérêt à ce que son ouvrier accidenté ou sa famille reçoive moins que la loi ne comporte. Dans le cas de l'assurance commerciale la compagnie qui assure a intérêt à diminuer ce qu'elle a à payer et cette loi lui ouvre une porte toute grande au marchandage en lui permettant de régler à l'amiable avec l'accidenté ou ses représentants. Cela deviendra la pratique générale car un article de la loi permet aux assureurs de faire des ententes à la seule condition de faire connaître ces ententes à la Commission qui se réserve le droit de les désapprouver dans les dix jours qui suivront leur réception. L'entente entre la compagnie intéressée directement à diminuer l'indemnité de l'ouvrier sera la règle et la décision par la Commission, l'exception.

Comme on le voit par ces quelques notes rien ne manque dans la loi pour favoriser les compagnies d'assurances. Aussi n'y aura-t-il que leurs actionnaires qui en seront satisfaits. Ni les ouvriers qui voient diminuer leurs avantages, ni les patrons qui continueront à être surchargés par l'assurance commerciale n'approuveront les lois de compensation de 1928 si le gouvernement veut presser leur adoption dans leur forme actuelle et réussit à les faire ratifier par la législature en dépit des protestations justifiées des ouvriers et des employeurs.

Si ces lois passent telles qu'elles sont, l'intermédiaire inutile, dans l'espèce la compagnie d'assurance, aura eu plus de poids auprès de nos législateurs que les deux seuls grands corps réellement intéressés dans cette législation, les travailleurs et les employeurs.

T.-D. BOUHARD.

St-Hyacinthe, 2 mars, 1928.

COLONNES AGRICOLES

LA GROSSEUR DE L'OEUF

UN FACTEUR DANS LA REPRODUCTION
(Notes des fermes expérimentales)

Les bons éleveurs savent fort bien que la grosseur de l'oeuf est un facteur dont on doit tenir compte lorsque l'on cherche à obtenir des poules bonnes pondeuses. L'attention des intéressés a été appelée sur cette question d'une façon encore plus pressante par l'adoption d'un système de pointage pour le classement aux concours de ponte, et par l'inauguration de l'enregistrement, où la grosseur des oeufs est une des conditions exigées.

L'étude des registres de l'élevage à la ferme expérimentale centrale montre que le facteur de la grosseur de l'oeuf se transmet sans difficulté et que l'on peut améliorer ou détériorer très rapidement une espèce suivant le soin ou le manque de soin que l'on apporte à la sélection des reproducteurs.

Dans un accouplement entre le mâle Rock Barré No. 256 (sa mère pondait un oeuf de 2 onces, mais il appartenait à une lignée à petits oeufs) et un groupe de femelles, 35 filles ont été produites, dont 27 ont pondu des oeufs plus petits que leurs mères, 4 des oeufs de la même grosseur que leurs mères et 4 seulement des oeufs plus gros que leurs mères, ce qui montre que le mâle influence très fortement la grosseur des oeufs de ses filles.

Dans un accouplement entre le mâle Rock Barré No. 296 (lignée à gros oeufs) et un groupe de femelles, sur les 17 filles issues de cet accouplement, il y en avait 13 qui ont pondu des oeufs plus gros que leurs mères, 4 dont les oeufs étaient de grosseur égale à ceux de leurs mères et aucune de ce groupe n'avait des oeufs de plus petite dimension que ceux de la mère, nouvel exemple frappant du fait que le mâle exerce une très forte influence sur la grosseur des oeufs produits par ses filles.

Les registres font également voir qu'il y a une tendance bien nette à la diminution dans la grosseur des oeufs lorsque l'on cherche exclusivement à augmenter le nombre des oeufs produits.

On voit par ce qui précède que le facteur de la grosseur des oeufs se transmet sans difficulté et les éleveurs feront donc bien d'éviter autant que possible d'employer des oiseaux qui pondent de petits oeufs ou qui appartiennent à des lignées pondant des petits oeufs.

On devra surtout éviter de se servir de mâles appartenant à des lignées à petits oeufs. Les exemples fournis par les mâles No. 256 et No. 296 montrent éloquentement l'effet bienfaisant ou néfaste que l'espèce de mâle employée peut exercer sur une basse-cour.

George Robertson,
Ferme expérimentale centrale
Ottawa, Ont.

L'EMPLOI DE BONNE SEMENCE

N'EMPLOYONS QUE DE LA SEMENCE BIEN TRIÉE ET BIEN NETTOYÉE.

(Notes des fermes expérimentales)

L'emploi de bonne semence se répand de plus en plus parmi les cultivateurs. C'est une nouvelle preuve ajoutée à tant d'autres qu'il y a profit à nettoyer et à trier parfaitement le grain de semence. Ce nettoyage et ce triage du

grain ne causent du reste que peu de travail et relativement peu de frais sous forme de matériel. Comme la bonne semence bien triée et bien nettoyée permet d'obtenir des récoltes plus fortes et de qualité supérieure, aucun cultivateur ne devrait hésiter à adopter ces moyens qui s'inspirent de bonnes bases économiques.

Le crible que l'on a appelé à juste titre "le sélectionneur de plantes du cultivateur" aide à maintenir la qualité supérieure de la récolte et offre un moyen de maîtriser les mauvaises herbes.

Lorsque le grain passe par le crible, les grains légers et les déchets sont enlevés tout d'abord par un courant d'air produit par l'éventail; ensuite les petites graines sont séparées des autres par un jeu de tamis, ainsi que les grains des autres céréales, s'il y en a.

Il existe aujourd'hui des stations centrales de nettoyage dont beaucoup de cultivateurs peuvent profiter pour faire nettoyer et trier leur grain à relativement peu de frais. Ceux qui ont la chance de demeurer à distance commode de ces stations et qui ne désirent pas s'acheter un matériel à eux, peuvent s'en servir. Naturellement, ces stations sont outillées pour trier de grosses quantités de semence dans un court espace de temps, et elles font également l'ouvrage plus complètement, surtout en ce qui concerne l'enlèvement des mélanges et des différentes espèces de grain.

De toutes les céréales, il n'en est aucune peut-être qui demande autant à être triée et nettoyée que l'avoine. Cette récolte contient en effet un grand nombre de petits grains, et lorsque la saison n'est pas favorable, beaucoup de grains légers et mal nourris; toutes ces choses font qu'il est très important de faire un large emploi du crible.

On voit souvent du grain sale que l'on n'oserait pas prendre pour la semence à cause de son apparence et qui cependant, une fois nettoyé et trié, fait un excellent échantillon. Il est souvent plus économique de nettoyer un lot sale de grain cultivé sur la ferme que d'acheter de la semence ailleurs. Il est également à craindre que l'on n'introduise d'autres variétés ainsi que des mauvaises herbes lorsqu'on fait venir de la semence d'ailleurs, à moins que cette semence ne soit certifiée.

Préparons nous à bien nettoyer notre semence pour les semences de ce printemps; ces soins nous seront remboursés au centuple.

R. A. DERICK,
Ferme expérim., Ottawa, Ont.

OU PEUT-ON GARDER DES ABEILLES ?

(Notes des fermes expérimentales)

On peut garder des abeilles dans tous les districts où se trouve suffisamment de nectar. Certains districts sont meilleurs que d'autres sous ce rapport parce que la floraison y est plus variée et plus abondante. On peut donc maintenir un plus grand nombre de ruches dans un endroit qu'à un autre endroit qui ne serait qu'à quelques milles de là. Comme il se trouve souvent de bons districts à notre porte même, le petit apiculteur qui n'a qu'un petit nombre de ruches n'a pas à s'inquiéter de chercher de nouveaux territoires autant que le grand apiculteur lorsque son district devient surpeuplé.

L'apiculture est une occupation agréable et avantageuse pour

beaucoup de gens à la campagne aussi bien qu'à la ville. Dans les districts où l'on cultive des fruits et où la pollinisation par les insectes est très importante les arboriculteurs savent que les mouches à miel, les seuls insectes sur lesquels on puisse compter pour la pollinisation croisée, leur rendent autant de services qu'aux apiculteurs.

De même, sur les fermes, surtout celles sur lesquelles se trouve une abondance de trèfle d'alsike, de mélilot et de luzerne, les abeilles, lorsqu'elles sont bien soignées, rapportent de beaux bénéfices. Si elles ne sont pas bien soignées, elles peuvent devenir un danger pour les ruchers voisins. L'apiculture va de pair avec certaines autres branches de l'agriculture. Dans les villes, beaucoup d'hommes de profession, d'hommes d'affaires retraités ou même de femmes et d'enfants, gardent des abeilles plus souvent cependant pour la récréation que pour les bénéfices qu'ils en tirent. Le jardinage et l'apiculture ou les volailles et l'apiculture font une bonne combinaison, pour le résident des villes ou des faubourgs. Dans les centres très peuplés où les jardins sont rares, on trouve parfois des abeilles sur les toits des grands édifices.

Une règle s'applique pour tous les endroits où l'on élève des abeilles, on ne devrait pas empiéter sur le territoire des autres qui s'y ont établi en premier lieu, ils se sont acquis des droits qui devraient être respectés.

A. H. W. Birch,
apiculteur.

ETABLIE EN 1912

FABRIQUE DE ST DENIS

FABRIQUE DE ST-HYACINTHE

DEMANDEZ A VOTRE FOURNISSEUR NOS COMPLETS ET PARDESSUS POUR HOMMES ET GARÇONS

MODES NOUVELLES — QUALITE SUPERIEURE — PRIX POPULAIRES

NOTRE MARQUE DE COMMERCE est une garantie de

LONGUE DUREE
ELEGANCE
CONFORT

L. E. CHARRON & COMPAGNIE
FABRICANTS DE VETEMENTS
ST-HYACINTHE, Que.

Si vous Souffrez du

RHEUMATISME
Lumbago, Névralgie ou n'importe quelle autre douleur, appliquez du Liniment Minard sur l'endroit endolori et le soulagement sera immédiat. Minard est le seul remède dont votre grand-mère faisait usage. Rien ne peut l'égaliser.
En vente partout

LINIMENT MINARD
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
Yarmouth, N.E. L.F.6

MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

Il est reconnu que pour avoir le plus grand choix d'Etoffes à Robes, Soies de Fantaisie pour Blouses, Garnitures, Collets, Dentelles Sacoches, etc., il faut visiter le magasin BERGERON & SICOTTE.

Un immense assortiment d'Indiennes, Ducks, Mousselines, Organisas des couleurs les plus nouvelles; aussi Cotonnades de toute sortes.

TAPIS ET PRELARDS.

Notre département de Tapis et de Prelards est reconnu comme étant le plus considérable en ville.

Nous attirons votre attention sur nos Tapis tout-laine de la marque "MAPLE LEAF" supérieur à tout autre tapis de ce genre comme couleur et durabilité.

Tapis de foyers, Prelards jusqu'à 4 verges de large. Portières, Rideaux, Tapis lavables, etc.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA

BERGERON & SICOTTE
ST-HYACINTHE

SERVICE DE PNEUS

FIRE STONE et DUNLOP,
Réparations Faites avec Soins.
GAZOLINE, HUILE, CHAINES.

ALP. GREGOIRE
Coin Concorde et Cascades. Tél. 392 J. ST-HYACINTHE, P.Q.

LA GRAINE DE TRÈFLE VENANT DE PAYS ÉTRANGERS NE RÉSISTE PAS À L'HIVER.

Depuis bien des années, la Division fédérale des semences insiste sur le fait que la graine cultivée au pays est la seule que le cultivateur canadien puisse employer en toute sûreté. On en a eu la preuve dans des essais qui ont été conduits récemment à la station expérimentale de Fredericton, Nouveau-Brunswick. Des parcelles ont été ensemencées de graine de différente provenance et cette

graine a parfaitement levé mais le printemps suivant on a constaté que toutes les variétés italiennes avaient souffert de l'hiver. Il en est de même des trèfles d'origine française dont très peu résistent à l'hiver. En fait, la seule graine de provenance étrangère qui ait bien résisté est celle qui venait de Suède, où les conditions de l'hiver sont assez semblables à celles du Canada.

(Publié par le Directeur de la Publicité, Ministère fédéral de l'Agriculture, OTTAWA.)

"LE CLAIRON"
Journal Hebdomadaire publié à St-Hyacinthe tous les vendredis au No 173 rue Girouard, par L'imprimerie Yamaska

ABONNEMENT
A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année \$2.50
Ailleurs au Canada 1.00
3 cents le numéro.

En vente chez MM. St-Jean & Frères et H. Barré, marchands de journaux.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA
Changement complet d'horaire

MONTREAL-TORONTO
Service de trains quittant Montréal à 10 hres a.m., 7 hres 30 a.m. et 11 hres a.m. tous les jours, aussi à midi trente, sauf le dimanche, et 10 hres p.m. sauf le samedi.

Voitures de première classe et wagons-salons aux trains du jour; voitures de première et wagons-lits aux trains de nuit.

MONTREAL - DETROIT - CHICAGO

Service de trains quittant Montréal à 10 hres a.m. et 11 hres p.m., tous les jours et midi et trente, sauf le dimanche.

Voitures de première classe et wagons-lits directs pour Chicago et voitures de première ainsi que wagons-salons pour Détroit, au train de 10 hres a.m. Voitures de première et wagons-lits directs pour Chicago aux trains de midi et trente et de 11 hres p.m., pour Buffalo, Détroit et Chicago.

MONTREAL NORTH BAY WINNIPEG SASKATOON EDMONTON VANCOUVER

Le "Continental Limited" train tout d'acier, quitte Montréal à 10 hres 15 tous les soirs, pour Ottawa, North Bay, Cochrane, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Ce train comporte, entre Montréal et Vancouver, des wagons-lits modèles et touristes ainsi que wagon-observatoire à compartiments, muni d'un radio et d'une bibliothèque.

Pour plus amples renseignements, réserves de places, etc., s'adresser à E.-O. Picard, 35 rue Laframboise, Tel. Bell 354; ou à J.P. Lazure chef de gare.

PACIFIQUE CANADIEN

ACHETEZ VOS BILLETS CHEZ J. E. MORIN

Agent — Téléphone 70

23½ Rue Laframboise
P. S. — Privilège de voyager par Canadien National jusqu'à Montréal et prendre le Pacifique Canadien ensuite.

Sur demande M. Morin accompagnera les passagers à Montréal et s'occupera des transferts, etc.

La Constipation Vaincue

Un pharmacien dit: "Il y a déjà plus de 30 ans que je recommande l'Extrait de Racines connu sous le nom de Sirop Curatif de la Mère Seigel pour guérir radicalement la constipation et l'indigestion." C'est un vieux remède digne de confiance qui ne manque jamais à la tâche. Procurez-vous le véritable, les pharmaciens le vendent. 50c. et \$1.00 la bouteille.

Pour Toux et Rhumes Persistants
Prenez le Baume Rhumal. C'est un remède très efficace. Ne contient aucun narcotique. En vente partout; 35c. la Bouteille. 7-24

INFORMATIONS GENERALES

LE BILAN DU CANADIEN NATIONAL.

Le bilan du Chemin de fer national du Canada pour le mois de Janvier 1928 accuse une augmentation de \$1,094,834.19 ou de 6.16 p. c. dans les recettes brutes en rapport avec le mois correspondant de 1927, soit \$18,871,671. de recettes en 1928 contre \$17,776,836.81 en 1927.

Les lignes à l'est de Lévis, de Diamond Junction et du Central Vermont ne sont pas comprises.

Les dépenses d'exploitation au cours de janvier 1928 accusent une augmentation de \$1,005,924.06 ou de 6.4 p. c. sur janvier 1927.

Les recettes nettes ont été de \$2,321,011.07 contre \$2,232,100.94 en janvier 1927, une augmentation de \$88,910.13 ou de 3.98 p. c.

Le pourcentage d'exploitation en janvier 1928 a été de 87.70 p. c. contre 87.44 p. c. en janvier 1927.

VICTIMES DE L'AUTOMOBILE

Chicago. — L'automobile a, en 1927, fait périr 1,500 personnes de plus qu'en 1926. C'est là l'estimation du National Safety Council, basée sur des rapports partiels de villes et d'états.

UN PRETRE CATHOLIQUE ET 45 HOMMES TUES DANS UN COMBAT

Mexico.—On mande de Guadalajara que le général Anselmo Garcia, commandant en second de la garde présidentielle, annonce qu'un prêtre catholique du nom d'Esparza, et 45 des 600 hommes qu'il commandait, ont péri dans un combat près de Cotija, état de Jalisco, mercredi. La bataille avec la garde présidentielle dura trois heures.

Les insurgés laissèrent 28 morts sur le terrain et emportèrent avec eux plusieurs blessés, y compris G. Morfin, un de leurs chefs. Le prêtre et 17 autres se noyèrent en tentant de traverser une rivière.

210 CAS DE DIVORCES

Ottawa. — Jusqu'à présent le sénat a 210 cas de divorce à étudier comparé à 224 l'an dernier, mais ce nombre augmentera d'ici à quelques semaines. Il y a 23 cas de la province de Québec dont un seul de la ville de Québec et vingt de Montréal. Le sénateur Wiloughby a été réélu président de ce comité.

UN BARON CONDAMNE POUR TRAHISON.

Budapest. — Le baron Ludwig Hatvany, accusé d'avoir trahi et diffamé la nation hongroise, a été condamné aujourd'hui à sept années de bagne et à \$500,000 d'amende. Le baron, qui est immensément riche et possède un vaste domaine, s'enfuit quand les Bolchéviques avec Bela Kuhn s'emparèrent du pouvoir en Hongrie au printemps de 1919. Réfugié à Vienne, il y écrivit plusieurs articles sur ce qu'il appelait la "terreur blanche" après que le régime bolchévique eut pris fin. Le mois dernier le baron revint en Hongrie et se livra lui-même à la justice de son pays.

ANNEE TRAGIQUE

New-York. — Il n'est peut-être pas d'année qui ait été marquée par plus de catastrophes naturelles que 1927.

Du 1er janvier au 15 juillet de cette année, c'est-à-dire dans l'espace de 196 jours, il n'y a pas eu moins de 136 de ces événements destructeurs, parmi lesquels 21 tremblements de terre, 38 cyclones, 37 inondations, 9 tempêtes de neige, 25 ouragans violents, 6 érup-

tions volcaniques. Total des pertes et dégâts causés par ces diverses catastrophes: 3,071 morts, 9,849 blessés, 4 villes dévastées 66,845 maisons détruites.

Cette statistique ne tient pas compte de l'effroyable tremblement de terre qui se produisit en mai dans la Chine centrale.

A PEINE MARIÉS ILS MEURENT DANS LE FEU.

Chicago. — Un couple de jeunes mariés a péri dans l'incendie de la demeure de leurs hôtes où l'on donnait ce qu'on appelle un "Valentine Party". Les morts sont Joseph Dorf et sa femme Sarah, âgés-tous deux de 28 ans.

270 EXECUTIONS

Shanghai. — Des dépêches de Canton nous apprennent que sur les 2,000 communistes qu'on a arrêtés ces jours derniers, 270 ont été exécutés.

Ces arrestations font suite à la chasse aux communistes organisée par le gouvernement du général Li Chai Sum. Les Rouges s'assurèrent le contrôle de la cité au prix de 5,000 vies communistes ou nationalistes.

TOUTE LA POLICE POUR 12 LAPINS.

Paris. — Toutes les forces de la préfecture de police furent mobilisées lundi pour la recherche à travers Paris de 12 lapins et de trois canards que des voleurs avaient pris dans un jardin du boulevard Brune. Le Dr. Riehet avait peu de temps auparavant inoculé à ces animaux, à titre d'expérience, des maladies contagieuses, et on craignait que par eux ces maladies ne fussent répandues dans le public.

UN RAID DE 4.200 MILLES

Cleveland. — Le lieutenant George-B. Davis, de Détroit, qui servit comme aviateur durant la guerre, doit tenter au printemps prochain l'envolée sans escale Wilmington, Del.-Rome. La distance à franchir est de 4,200 milles.

UNE JOURNEE REMARQUABLE AUX DOUANES

Le mois de Janv. a été fort actif aux Douanes de Montréal et Monsieur Arthur Magnan, percepteur du port de Montréal a communiqué les chiffres suivants: les recettes pour le mois de janvier 1927, étaient de \$6,500,984.61. Nous constatons par ces chiffres qu'il y a eu une diminution cette année de \$79,082.24. Chose remarquable cependant, pour la seule journée du 31 janvier, les recettes ont été de \$1,198,000. C'est une des plus grosses journées enregistrées.

LEVINE VEUT TENTER LE RAID N.-Y.-MOSCOU.

Moscou. — Les autorités de l'aérodrome de Moscou ont reçu de Charles-A. Levine la requête de l'aider à effectuer une envolée sans escales de New-York à Moscou l'été prochain. Ce projet intéresse vivement les aviateurs russes qui ont promis toute l'aide possible. Ils ont, toutefois, averti Levine qu'il lui faudrait d'abord adresser une demande officielle au gouvernement des Soviets.

GORILLE ET FOURMIS ROUGES

—En Afrique, un explorateur captura un gorille de trois ans qui pesait 126 livres. Il le mit dans une cage solide. Le lendemain, lorsqu'il retourna voir son prisonnier, il le trouva à demi dévoré par

les fourmis qui, de son épaisse fourrure n'avaient laissé que quelques touffes de poil.

MEDAILLE DES EVADES

Paris. — On sait que le gouvernement français, sur l'initiative de l'Union nationale des prisonniers de guerre évadés, a attribué la médaille des évadés, récemment créée, au roi Pierre 1er de Serbie, à titre posthume. Ancien élève de Saint-Cyr (1862-1864), Pierre 1er était en effet accouru, dès nos premiers revers de 1870, s'engageant pour la durée de la guerre. Fait prisonnier il s'évada en traversant la Loire à la nage alors que le fleuve charriait des glaçons. Blessé, il put rejoindre nos armées pour combattre de nouveau.

MARASME EN CHINE

Londres. — Le correspondant de la "Morning Post" à Pékin télégraphie:

D'après le rapport de la Chambre de commerce chinois, 1,200 boutiques ont fermé leurs portes à Pékin au cours des mois de novembre et de décembre écoulés.

De son côté, la police signale que plus de 500 sujets chinois sont morts de faim ou de froid dans les rues au cours du mois de décembre dernier.

RANCON D'AUTREFOIS

Le principe de la rançon fut admis au dix-huitième siècle, en vertu des traités signés par la France, la Prusse, l'Angleterre. La rançon d'un soldat était fixée à 60 livres et celle d'un maréchal à quatre-vingts fois 60 livres, attendu qu'un maréchal valait 80 soldats.

ON CROIT AVOIR ARRETE CELUI QUI POIGNARDA 26 FEMMES A BRIDGEPORT

Hartford, Conn. — Lorenzo Desmarais, 17 ans, a confessé à la police qu'il était le fantôme par lequel une femme fut poignardée en décembre et deux autres en janvier derniers dans les rues de la ville. On cherche maintenant s'il est aussi le "fantôme" de Bridgeport, où 26 femmes ont été poignardées ces trois mois derniers.

LES CHUTES NIAGARA ONT RECULE DE 900 PIEDS.

Toronto. — Les chutes Niagara ont reculé de 900 pieds et ont englouti 60 acres de roc depuis 1764, dit Alex. Pentley, au cours d'une allocution prononcée devant le Ronormal de l'eau dans ces rapides est de 250,000 pieds cubes à la seconde. Seulement 6 pour cent de cette eau s'en va dans les chutes américaines, le reste tombe du côté canadien.

LA FEMME DE LOTH

La compagnie qui a obtenu la concession pour la mise en valeur des gisements de la mer Morte aurait l'intention d'utiliser le fameux pilier de sel que la légende a identifié avec la femme de Loth. La nouvelle a mis en émoi plusieurs milieux.

CINQUANTE-SIX HOMMES ONT PERI DANS LA MINE HAIG EN ANGLETERRE.

White Haven, Angl. — La mine Haig, où 13 hommes ont péri dans la 3e explosion survenue en cinq ans, a été de nouveau scellée. Cinquante-six hommes en tout ont péri dans ces explosions successives. Les 13 victimes faisaient partie d'un groupe de 21 entré dans la mine pour essayer de retrouver le cadavre d'un mineur disparu dans l'explosion de décembre dernier. Quatre hommes avaient alors péri, et c'était la première fois qu'on tentait de pénétrer dans la mine depuis cette explosion. L'équipe venait d'atteindre l'endroit où eut lieu l'explosion de décembre quand, soudain, quatre explosions successives se produisirent en moins de dix minutes.

LA MERE DE HICKMAN N'HESITE PAS A METTRE SA PROPRE RAISON EN DOUTE.

Los Angeles. — Le père, la mère et le frère d'Edward Hickman ont déposé hier au procès de l'assassin. Leurs témoignages tendirent à prouver que le jeune homme n'était pas sain d'esprit quand il enleva et fit mourir la petite Marian Parker. Pour établir que son fils souffrait de démence héréditaire la mère n'hésita pas à mettre en doute sa propre raison à elle, disant se rappeler qu'elle avait à plusieurs reprises menacé de tuer son mari. Elle confessa également avoir tenté de se suicider il y a 15 ans parce que personne ne paraissait vouloir s'occuper d'elle.

Son mari, séparé d'elle, l'avait précédée dans la boîte aux témoins. Il raconta que sa femme, "nerveuse et étrange", avait jadis menacé de le tuer ainsi que leurs cinq enfants. Il déclara qu'elle avait donné des signes de démence dès le commencement de leur mariage et qu'à la fin, des médecins lui avaient dit qu'elle était folle.

EFFUSIONS DE SANG AU BRESIL

Buenos-Aires. — Plusieurs personnes ont été tuées ou blessées au cours de la campagne pour l'élection au poste de gouverneur dans les provinces de Santefe et de Cordoba.

Un agent de police auquel on avait donné instruction de maintenir l'ordre à tout prix, tua d'une balle J. Laurenz, capitaine d'armée en retraite et ami de l'ex-président Hipolito Yrigoyen, dont le parti se montre particulièrement actif.

Après la Partie de Raquettes...

et la course au grand air, une réaction se produit... Parfois, un refroidissement!... Prenez vos précautions.—En revenant de vos parties de sports d'hiver, ayez soin de prendre un verre de

Gin Canadien Melchers Croix d'or

LA BOISSON LA PLUS SAINE



Fabriqué à Berthierville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral, rectifié quatre fois et vieilli en entrepôt pendant des années.

TROIS GRANDEURS DE FLACONS:

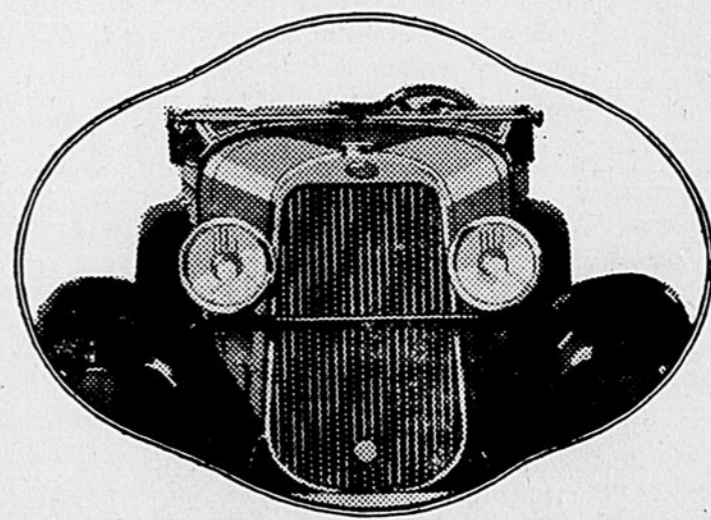
Gros: - 40 onces \$3.65
Moyens: - 26 onces 2.55
Petits: - 10 onces 1.10

Melchers Distillery Co., Limited
Montreal

OLDSMOBILE

Présente

UN AUTO SUPERBE A BAS PRIX



NOUVEAU—absolument nouveau! Non pas seulement nouveau dans la forme, mais aussi dans le style et la perfection mécanique. Un nouveau six cylindres d'une vitesse, d'une souplesse de roulement et d'une performance incomparables. Un véhicule d'une grande facilité de conduite et d'un confort parfait. Un auto offrant une somme de satisfaction inconnue jusqu'ici. En un mot, le triomphe de la General Motors—le couronnement de deux années d'efforts persistants à la recherche de la perfection—un produit suffisamment éprouvé par des millions de milles de parcours sur les Pistes d'Essai de la General Motors. Cet auto est la réalisation de l'ambition d'Oldsmobile de produire le Plus Bel Auto à Bas Prix—la confirmation de sa politique de progrès. Voyez-le et demandez une démonstration. Prompte livraison.

SEDAN \$1165 ACTUELLEMENT
À 2 PORTES à l'usage, Taxes en plus À L'ETALAGE

ST-HYACINTHE AUTOMOBILE
R. GERVAIS, Gérant.

85 rue CASCADES, Tél. 843 ST-HYACINTHE, Qué.

PRODUIT DE LA GENERAL MOTORS OF CANADA, LIMITED

Nous aurions besoin d'agents responsables pour nous représenter dans certains bons territoires. Pour informations écrivez à: OLDS MOTOR WORKS OF CANADA, Ltd., Oshawa, Ont.

191 RUE DES CASCADES

LA MODE PARISIENNE Inc.

VETEMENTS DE CHOIX POUR DAMES

Saint-Hyacinthe, P.Q.

MESDAMES,

Permettez-nous de vous annoncer l'arrivée de NOS NOUVELLES MODES DU PRINTEMPS, qui sont réellement très charmantes, en fait de beauté, de dessin et de tissus, représentant les meilleurs efforts des dessinateurs les plus renommés du monde entier.

Aux dames désirant quelque chose de différent et de chic, nous recommandons de venir faire leur choix aussitôt que possible, car nous avons plusieurs modèles exclusifs.

Nous vous invitons cordialement à NOTRE OUVERTURE DU PRINTEMPS, qui aura lieu le 3 Mars et les jours suivants.

Vous verrez ici la plus belle installation de chic à l'est de Montréal et de New-York.

Quelque soit votre goût, nous sommes certains que votre choix est ici



Nouvelles Robes — Nouveaux Manteaux
Nouveaux Costumes — Nouveaux Chapeaux
Nouveaux Chandails — Nouveaux Bas

TOUTES LES PLUS
Nouvelles Créations
POUR TOUTES LES BOURSES

Un petit montant et nous garderons votre vêtement jusqu'à ce que vous le désiriez.

LA MODE PARISIENNE 191
ST-HYACINTHE, - - P.Q. Rue des Cascades

POURSUITE EN DOMMAGES

M. T. D. Bouchard, maire de la ville de Saint-Hyacinthe, vient de donner instruction à son avocat de prendre une action en dommages contre M. Eugène Benoit, propriétaire d'un grand nombre de logements pour libelle diffamatoire.

M. Benoit a envoyé tout récemment à ses locataires une lettre les informant qu'il entendait augmenter le prix de leur loyer à partir du premier mai prochain et dans cette lettre il donne comme raison de cette augmentation le fait que le maire de la ville avait décidé d'augmenter l'évaluation des propriétés ce qui entraînait une augmentation de taxes. M. Bouchard prétend que cette affirmation est absolument fautive, qu'il n'a rien à faire ni lui ni le conseil municipal dans l'évaluation des propriétés foncières cette évaluation étant faite par un bureau d'évaluateurs absolument indépendant du maire et du conseil municipal. Il déclare n'avoir jamais suggéré d'augmenter et il nie que le bureau d'évaluateurs ait fait une augmentation d'évaluation de la nature de celle mentionnée dans les lettres de M. Eugène Benoit. Les évaluateurs ont toujours eu liberté complète d'action et si quelques propriétés ont été au cours des dernières années évaluées à un chiffre plus élevé qu'anciennement c'est parce qu'elles étaient augmentées en valeur et que la loi forçait, dans ces cas, les évaluateurs à accroître le chiffre de l'évaluation.

M. Bouchard estime que les déclarations de M. Benoit sont de nature à lui causer de graves préjudices en attribuant à son fait l'augmentation du prix des loyers. C'est pourquoi il réclame mille

dollars de dommages de M. Eugène Benoit.

Il se pourrait que d'autres actions suivent celles de M. Bouchard car les échevins ont aussi été mentionnés dans la lettre de M. Benoit.

DEFI

Le club Maskoutain est déclaré "champion" par la ligue de hockey junior. L'est-il réellement? Il est un club dans St-Hyacinthe qui ne craint pas ses couleurs, et c'est celui du Patronage. Les porte-couleurs de ce dernier protestent vivement contre le titre que se donne le Maskoutain qui n'a pas vraiment droit de se dire champion, tant qu'il n'aura pas vaincu les jeunes équipiers du Patronage.

Signé Vic. Caron,
Président du Cercle.

CHANGEMENTS ECCLESIASTIQUES

A l'occasion de la mort récente de M. le chanoine James Chaffers, curé de Béloeil, Mgr Fabien Zoël Decelles, évêque du diocèse de Saint-Hyacinthe, dû faire de nombreux changements ecclésiastiques dans son diocèse. Nous donnons ci-après la liste de ces changements: M. l'abbé A. Saint-Amour, curé de Roxton-Falls, devient curé de Béloeil; M. l'abbé J.-A. Monfet, curé de Saint-Théodore d'Acton, devient curé de Roxton-Falls; M. l'abbé R. S. Lecours, curé de St-Anne de Sabrevois, devient curé de St-Théodore d'Acton; M. l'abbé Origène Berthiaume, vicaire de Saint-Jean-Baptiste de Rouville, devient curé de Saint-Anne de Sabrevois.

M. Napoléon Desrochers, curé de Knowlton, devient curé de St-Joseph d'Yamaska. M. l'abbé C. Hugues Lafontaine, curé de St-

Joseph-sur-Yamaska, prend possession de la nouvelle paroisse du Christ-Roi, à Saint-Hyacinthe. M. l'abbé Alphonse Girard, vicaire de Farnham, devient curé de Knowlton.

BELLE RECOMPENSE

L'inspecteur du district, M. Eug Lamarre, a offert à Mile Clara Dubé, 70 rue Laframboise, comme prix d'assiduité, un magnifique volume du département de l'instruction de la province de Québec.

SEANCE ANNUELLE

La séance annuelle donnée par les jeunes filles de la paroisse de St-Joseph d'Yamaska, au profit de l'école, aura lieu les dimanche et lundi 12 et 13 mars prochains.

NOUVEAU REDACTEUR

Le R. P. A. Bissonnette, O. P., de l'Ordre des Dominicains de notre ville, vient d'être nommé rédacteur de la revue dominicaine "Le Rosaire pour tous". Comme on le sait, cette revue est publiée mensuellement. Le R. P. Bissonnette remplace le R. P. Thomas Couet, O. P.
Le R. P. Jean Bacon, O. P. reste administrateur de cette revue.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, No. 666A

COUR SUPERIEURE

ROMULUS CLOUTIER, avocat, de la ville de Waterloo, dans le district de Bedford, Demandeur.

ERNEST POTVIN, ci-devant de la cité de Granby, dans le district de Bedford, mais maintenant absent de la Province de Québec, dans des lieux inconnus, Défendeur.

Ordre est donné au défendeur de comparaître dans le délai d'un mois. St-Hyacinthe, 11 février 1928. A. DELAGE, P.C.S.

24f-2m

REPRESENTANT DEMANDE

pour la vente de LA BIÈRE MARTIN dans les tavernes et épiceries licenciées. Ecrivez, donnant tous renseignements, au Gérant des ventes,

Mount Royal Breweries, Limited
286 rue St-Jacques, - Montréal.

CARTES POSTALES PARISIENNES

LES PLUS RÉCENTES.

Le plus beau choix de Cartes Françaises—Amoureuses—Bonne fête—1er Avril—Pâques—Vues de St-Hyacinthe—Souvenirs

—PHOTOS D'ARTISTES DE CINEMA—
Faites venir nos paquets échantillons. Prix par maille: - - - - 35c.

LE BAZAR

61 RUE CASCADES ST-HYACINTHE, P.Q.

AGENTS DEMANDÉS

Montreal Life Insurance Co.

182 Cascades

ST-HYACINTHE. Tél. 872

R. Phaneuf J. V. Lamoureux
DIR.-GÉRANT. GÉRANT DES AGENCES

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, No. 1256

COUR DU MAGISTRAT ACTON BISCUIT CO. LTD, corps politique et incorporé, ayant son bureau et sa principale place d'affaires dans la ville d'Acton Vale, district de St-Hyacinthe, Demanderesse

A. C. BEAULIEU, de la localité de Siégas, dans la Province du Nouveau-Brunswick, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. St-Hyacinthe, 20 février, 1928.

Elisée Gaudet, L. L. L., Procureur de la Demanderesse. A. Delage, G. C. M.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, No. 1257

COUR DU MAGISTRAT ACTON BISCUIT CO. LTD, corps politique et incorporé, ayant son bureau et sa principale place d'affaires dans la ville d'Acton Vale, district de St-Hyacinthe, Demanderesse

E. PAQUETTE, de la localité de Capréol, dans la Province d'Ontario, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. St-Hyacinthe, 20 février, 1928.

Elisée Gaudet, L. L. L., Procureur de la Demanderesse. A. Delage, G. C. M.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, No. 1258

COUR DU MAGISTRAT ACTON BISCUIT CO. LTD, corps politique et incorporé, ayant son bureau et sa principale place d'affaires dans la ville d'Acton Vale, district de St-Hyacinthe, Demanderesse

R. A. D'AMBOISE, de la localité de St-Léonard dans la Province du Nouveau-Brunswick, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans le mois. St-Hyacinthe, 20 février, 1928.

Elisée Gaudet, L. L. L., Procureur de la Demanderesse. A. Delage, G. C. M.

Province de Québec, District de St-Hyacinthe.

In Re: NAPOLEON PLANTE, Interdit AVIS PUBLIC est par les présentes donné que SAMEDI, le dix MARS prochain (1928), à deux heures, p.m. sera vendu à l'enchère publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux mêmes, au No. 247 de la rue Cascades, en la cité de St-Hyacinthe: Tout le fonds de commerce et marchandises appartenant au dit Napoléon Plante.

Pour les conditions, s'adresser au sousigné. Donnée à St-Hyacinthe, ce 1 mars, 1928. EPHREM PLANTE, Curateur

Province of Québec, District of St-Hyacinthe.

In Re: NAPOLEON PLANTE, Interdict PUBLIC NOTICE is hereby given that on SATURDAY, the tenth of March next (1928), at two o'clock, p. m. on the premises being No. 247 Cascades Street, in the City of St-Hyacinthe, shall be sold at auction to the last and highest bidder: All the stock-in-trade belonging to said Napoléon Plante.

For informations and conditions, apply to the undersigned. Dated at St-Hyacinthe, this 1st of March, 1928.

EPHREM PLANTE, Curator.

RENARDS ARGENTES

\$100. — \$500.

Meilleure qualité. Prix les plus bas. Score jusqu'à 90%, \$400. — 92%, \$450. — 94% en montant, \$500. Livraison immédiate. Circulaire gratis.

Large's Dept. 16
Summerside - - - - - P. E. I.
30 déc. 28

Cartes d'Affaires

Tél. 655

S. CAOUCETTE

Entrepreneur - Maçon

Spécialité :
PLATRIER ET BRIQUETIER.
Brique et ROCK-WALL A VENDRE.
Ouvrage garanti à prix modérés.
38 rue Concorde, - St-Hyacinthe.

Téléphone Bell 680

LOUIS BERNARD

Entrepreneur Général
MACON, PLATRIER et BRIQUETEUR
A l'entreprise ou à la journée.
Spécialité : Corniches et Ornements d'Eglises. Travail au Stucco. — Ouvrage Garanti.
130, rue Laframboise St-Hyacinthe

MACHINE A SABLER

M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de me les confier, assurant d'avance, une entière satisfaction.

E. A. GENDRON, 244 Cascades

PEINTURAGE ET VERNISSAGE

D'AUTOS ET DE VOITURES, Etc.
Je fais aussi la Peinture au DUCO
Travail de première classe à des prix défiant toute compétition.
Ouvrage garanti.

ARTHUR LEMIEUX
Tél. No 444w. 21 Rue Crevier,
Laprovidence.

SERVANTE DEMANDEE

On demande une servante. S'adresser à M. Louis Morissette, No. 3 rue St-Pierre, Laprovidence.

ON DEMANDE

Des Opératrices et des Opératrices d'expérience pour la confection d'habits; s'adresser entre 8 et 9 hrs a. m. L. E. CHARRON & Cie, St-Hyacinthe, P.Q.

A VENDRE

Magnifique maison de 2 logements, avec jardin, garage, écurie, poulailler, à 22 rue St-Michel village La Providence. S'adresser à 22 rue St-Michel village La Providence.

A VENDRE

Un engin stationnaire, Chalifoux 12 c. v. sur truck et en parfaite condition, est à vendre pour la modique somme de \$200.00.

Tout autre renseignement sera obtenu de M. Osiat Laperle, St-Thomas, ou encore du Garage COTE et LEWIS, 59 Cascades, St-Hyacinthe.

A VENDRE

Un COUPE ESSEX, modèle 1927. Bon marché. S'adresser au Garage TELLIER, 56 St-Pierre. jno

AVEZ-VOUS BESOIN DE LOGEMENTS? — Ne louez pas sans avoir consulté la liste de mes logements. J'ai de très beaux logis à partir de \$11.00 à \$35.00. Quelques-uns de ces logements sont chauffés par le propriétaire ou par le locataire et cela comme vous le préférez. Veuillez passer à mon bureau et je vous remettrai liste des logements que j'ai en mains. J'ai aussi des maisons avec grands jardins, avec écuries et garages. En somme, j'ai certainement le logis dont vous avez besoin.

Eugène BENOIT, 90 Ste-Anne, St-Hyacinthe, Qué. jno

DEFENSE D'AVANCER

A partir d'aujourd'hui, je ne me tiendrai plus responsable envers qui que ce soit d'aucune dette contractée en mon nom, à moins d'un écrit signé de ma main.

M. Adélaïde LAPORTE,
8 Concorde St-Hyacinthe.

La Corporation d'Obligations Ltée

OBLIGATIONS ET ASSURANCES

120 rue St-Jacques Tél Main 8476 suite 311

MONTREAL

Caston Nolin, gérant du dépt. d'obligations
J.O.-E. Duckett, gérant du dépt. d'assurances

Cartes Professionnelles

TEL 336 DOCTEUR

L.-P. COUTURE

SPECIALISTE

Maladies des YEUX, des OREILLES, du NEZ et de la GORGE
191 rue Girouard, ST-HYACINTHE Qué.

26f. 1927

DR J.H. RAINVILLE

Médecin-Vétérinaire

Inspecteur du gouvernement provincial du comté de St-Hyacinthe pour l'épreuve gratuite à la tuberculine.
27 rue Mondor ST-HYACINTHE.

Petites Annonces

A Vendre ou à Louer

UNE BATISSE en brique solide de 5 étages et soubassement, de 32 x 60 pieds, située dans le centre de la ville. Convenable pour manufacture, commerce de gros, réfrigérateur, etc. Elevateur électrique, chauffage à l'eau chaude, etc. A vendre ou à louer en tout ou en partie. S'adresser au bureau du Clairon. jno

A VENDRE

Chalet à vendre situé à un mille de la ville et qui porte le nom de "Chalet Mon Plaisir". Pour informations s'adresser à Horace ROBINSON, Chambly, Canton, Tél. 17. jao

A VENDRE

Un "Bob-Sleigh" à de très bonnes conditions. S'adresser à J.-O. Garesu, E. T. Corset. j.no.

A VENDRE

Un lot de poulies en fonte et poulies en bois, de diverses grandeurs, fixtures électriques, poutre en fer longueur 44 pieds par 3" x 5", avec truck, élévateur à bras, fournaise, poêle électrique, engin à vapeur 70 C.V. et plusieurs autres pièces de machinerie et outillage en bon état. S'adresser au bureau de L. E. CHARRON et COMPAGNIE St-Hyacinthe.

A VENDRE

Poêle électrique "Westinghouse" à quatre ronds. Tout neuf. Vendra à sacrifice. S'adresser à 241 Cascades, Ville.

A VENDRE

POELE EMPIRE. Fourneau cuisant à la perfection. Bouilloire combinée avec le poêle, à vendre à sacrifice. M. A. PELOQUIN, 49 Rue Desaulniers. 2-9-16-23m

A VENDRE

UN EMPLACEMENT avec maison située dans le village St-Liboire, avec boutique et garage, grange, remise, sur rue principale. Conditions faciles. S'adresser à 32 Notre-Dame. 2-9m

A LOUER

Au numéro 320 Girouard. Un logis de 9 pièces, tout à fait moderne. L'un des plus beaux sites de la ville. S'adresser au "Clairon".

A LOUER

Logements de 4 appartements pour \$10.00 et 5 appartements pour \$12.00 par mois. Ces logements seront libres pour le 1er Mai prochain; ils sont bien propres et bien finis. S'adresser à: Eug. Benoit, 90 Ste-Anne, St-Hyacinthe, Qué.

CHAMBRE ET PENSION

On trouvera de grandes chambres, repas compris, à un prix modéré, en s'adressant au No. 57a rue Cascades, Tél. 634j. Pour ouvrage de broderies, linge d'enfants, ou autres ouvrages manuels, adressez-vous au même numéro. 17-24f-2-9m

Annoncez dans "Le Clairon"